



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1994 MARDI 22 AVRIL 2014

LOI D'AMNISTIE DU 11 FÉVRIER 2014

Le gouvernement passe à la phase d'exécution



La ministre de la Justice et des Droits humains, Wivine Mumba

Il ressort de l'économie de cette liste que cinquante personnes ayant participé à divers mouvements insurrectionnels en RDC sont bénéficiaires de cette loi au travers de l'arrêté d'exécution signé par la ministre. Dans ce premier lot figurent quinze éléments de l'ex-rébellion du M23, quinze du groupe des assaillants ayant attaqué la ville de Kinshasa le 27 février 2011, dix de l'Armée de résistance populaire du général en fuite Faustin Munene et dix autres du GALCD d'Honoré Ngbanda. Toutes les personnes concernées par cet arrêté de la ministre sont de nationalité congolaise et ont signé des actes d'engagement dans lesquels elles annoncent leur volonté de ne pas récidiver. Selon ladite loi sont éligibles « les auteurs, co-auteurs ou complices des faits insurrectionnels, des faits de guerre et des infractions politiques commis sur le territoire de la RDC au cours de la période allant du 18 février 2006 au 20 décembre 2013 ».

Page 13

DÉVELOPPEMENT

Le BCECO fait le bilan de ses programmes prioritaires en 2013

Il ressort de la publication du rapport annuel du Bureau centrale de coordination (BCECO) que cette structure a engagé 500 millions de dollars en faveur de ses programmes prioritaires en 2013. Ce montant est constitué du financement du gouvernement et des bailleurs de fonds dont la Banque arabe pour le développement en Afrique et la Banque mondiale. Outre les écoles, le BCECO a réfectionné des bâtiments des établissements de l'enseignement supérieur et universitaire dont les universités de Kinshasa, de Lubumbashi et de Kisanangani. Le BCECO construit aussi l'Université de Kindu dont les travaux sont en cours. Sur ces réalisations, il faudra ajouter le recrutement de cinq cents jeunes universitaires qui sont déjà mis à la disposition de la Fonction publique dans le cadre du programme de rajeunissement de l'administration publique.

Page 12

ENVIRONNEMENT

La RDC bénéficiaire de crédit carbone

L'atelier de restitution des travaux de la neuvième session du CP/FCPP de la Banque mondiale organisé le week-end dernier à Kinshasa a permis aux parties prenantes au processus de cerner l'évolution de l'admission de la RDC au Fonds carbone. C'était également l'occasion pour les différents participants de soulever leurs préoccupations afin de construire un point de vue commun pouvant faciliter la poursuite du processus.

Ces travaux ont notamment permis de discuter des étapes à suivre et d'élaborer une feuille de route préliminaire.

Page 13

Sud-Kivu

Jean Baptiste Ntahwa remet le Palu sur orbite

Près de huit mille associations actives dans la province du Sud-Kivu viennent d'adhérer au Parti lumumbiste unifié (Palu). Elles ont officiellement fait acte d'engagement le 12 avril dans la salle de réunion de l'hôtel Belvédère à Bukavu à la faveur du dernier séjour dans cette partie du pays de l'évêque Jean Baptiste Ntahwa Kuderwa. Porteur des instructions du secrétaire général et chef du parti Antoine Gizenga et des directives du secrétaire permanent Willy Makiashi, ce cadre du Palu aura suscité des adhésions massives dans le chef des populations de l'Est plutôt convaincues par son appel à la mobilisation.

En plus de l'appel au soutien à l'action du secrétaire permanent, l'occasion lui était donnée de mettre en place un mécanisme permettant aux chefs de base d'œuvrer pour l'éradication du spectre de la division au profit de la camaraderie.

Page 13



Jean Baptiste Ntahwa congratulant un nouveau membre

JUSTICE

La condamnation de Laurence Sénéchal jugée extrême

Face à la presse réunie à la Délégation Wallonie-Bruxelles le 18 avril, M^e Kalenga, avocat de la Belge, affirmait que la condamnation pour tentative de déplacement illicite d'enfant n'était pas applicable à sa cliente « parce que c'est elle qui exerce le droit de garde sur sa fille adoptive

Imany ». Le seul problème qui s'est posé en espèce, a-t-il indiqué, « c'est que la mère adoptante a tenté de passer outre, de faire voyager son enfant sans l'autorisation de sortie, qui est du reste obligatoire, de la Direction générale des migrations ».

Pour rappel, Laurence Sénéchal, sujet belge de 47 ans, a été condamnée à six mois de servitude pénale ferme sans sursis et à une amende de 300 000 francs congolais après son arrestation le 12 avril à l'aéroport de N'Djili.

Page 12

ÉDITORIAL

Braconnage

Le cri d'alarme que vient de pousser l'Union européenne concernant les agressions menées depuis plusieurs mois contre l'administration et les éco-gardes du parc national d'Odzala-Kokoua n'est pas seulement un appel à l'aide justifié de la part d'une institution qui a déjà consacré 20 millions d'euros (13 milliards FCFA) à la protection de ce lieu magique. Même s'il s'accompagne d'un message positif à destination du ministre de l'Économie forestière, Henri Djombo, et du député de Mbomo, le ministre Léon-Alfred Opimbat, il lance aussi un avertissement à l'État congolais que celui-ci aurait tort de prendre à la légère.

En clair, et même si la menace n'est pas formulée de façon aussi brutale, la délégation de l'Union européenne au Congo dit que si rien n'est fait rapidement pour mettre au pas « les braconniers et leurs commanditaires », elle sera contrainte de revoir l'appui qu'elle apporte depuis des années à cette partie du pays. Une perspective qui s'avérerait dramatique pour nous puisque, d'une part, elle détournerait de nos parcs nationaux les visiteurs qui sont de plus en plus nombreux à y venir afin de renouer avec une nature intacte et, d'autre part, réduirait à néant le travail accompli dans les dernières années pour faire du Congo l'un des États africains qui protègent le mieux leur environnement.

Il ne fait aucun doute aujourd'hui que, chez nous comme chez notre voisine et notre sœur la RD-Congo, des forces obscures sont à l'œuvre pour tenter d'exploiter à leur profit les immenses richesses animales et forestières que recèlent les parcs nationaux. Ce qui s'est passé la semaine dernière dans le parc des Virunga, dont l'un des principaux responsables a été grièvement blessé alors qu'il effectuait une visite d'inspection, prouve que les trafiquants sont prêts à recourir aux moyens les plus extrêmes pour parvenir à leurs fins, y compris en dressant les villageois contre les éco-gardes.

Tirons donc de l'incident qui vient de se produire dans le parc national d'Odzala-Kokoua la leçon qu'elle comporte et mettons en place les dispositifs qui le mettront à l'abri des opérations inspirées et menées par des voyous qui misent sur la crédulité humaine pour accomplir leurs forfaits.

Les Dépêches de Brazzaville

PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

La fédération du Pool se prépare pour les locales

À la faveur de la deuxième session ordinaire de la fédération du parti congolais du travail (PCT) du département du Pool, tenue du 19 au 20 avril à Kinkala, le président de cette instance dirigeante, Jean-Pierre Manoukou Kouba a appelé les cadres et militants à se mobiliser pour que le parti gagne de nombreux sièges au prochain scrutin local.

«La compétition politique que nous allons affronter bientôt lors des prochaines élections locales doit être la seule bataille à laquelle nous devrions nous préparer totalement et sans faille. Pour cette raison, notre parti a décidé d'accompagner toutes les structures intermédiaires et de base afin qu'elles soient prêtes pour le combat», a-t-il déclaré.

Par ailleurs, le PCT-Pool, a dit Jean-Pierre Manoukou Kouba, tout comme les autres fédérations, devra relever ce défi. Il a, en outre, rappelé à l'assistance les propos du secrétaire général, Pierre Ngolo, lorsqu'il appelait les conseils fédéraux à avoir à cœur l'immensité et la complexité de leurs tâches dans un univers de compétition accrue.

Auparavant, le président du PCT-Pool a rappelé les différentes activités entreprises par sa fédération au cours de l'année 2013. Entre autres, la participation aux congrès constitutifs des deux organisations affiliées au PCT : la Force montante congolaise et l'Organi-



Une vue des militants du Pool

sation des femmes du Congo ; l'organisation d'un séminaire d'imprégnation stratégique consacré au recensement administratif spécial ; la participation aux sessions ordinaires et extraordinaires du comité central ainsi qu'au lancement des travaux du complexe sportif de Kintélé, dans le district d'Ignié, par le président de la République. Il a reconnu que le travail qui reste à

faire demeure abondante. «Sans esprit de triomphalisme, nous disons que le travail qui reste à faire est encore devant nous. Nous avons eu également à observer des insuffisances et des manquements ici et là. Ils méritent d'être corrigés», a-t-il ajouté.

Abordant le point sur la révision ou la modification de la Constitution du 20 janvier 2002, il a choisi de reprendre les propos du secrétaire général sur le sujet qui disait que: «cette question n'était pas taboue et que le PCT en tant que parti organisé prendra, le moment venu, sa part dans le débat qui s'annonce».

Roger Ngombé

Les comités d'arrondissement de Brazzaville tiennent leurs sessions inaugurales

Après la tenue des assemblées électives des membres du parti de la ville de Brazzaville, le 5 mars dernier, l'honneur revient aux comités des neufs arrondissements de la ville de Brazzaville de tenir leurs sessions inaugurales dont les travaux seront consacrés à l'examen et à l'adoption des documents fondamentaux

Le ton a donc été donné par l'arrondissement 4 mougali, le 18 avril. Au cours de leur session, les membres du secrétariat du comité du parti ont statué sur les documents fondamentaux à savoir, le règlement intérieur, le programme et le budget.

Le président du parti de cet arrondissement, Serge Ikiemi, a déclaré que cette «session se tient au moment

où le Congo a retrouvé son honnabilité, sa crédibilité et sa stabilité sur tous les plans grâce aux bons offices du président de la République». Élu le 29 juin 2013 à la tête du comité Pct de Mougali, Serge Ikiemi, a dit n'avoir ménagé aucun effort pour exécuter les tâches ponctuelles et celles consignées dans son programme minimum en tenant périodiquement ses réunions. Il a évoqué les dispositions pratiques pour mener à bon port le recensement administratif spécial préluce aux élections locales et sénatoriales qui pointent à l'horizon.

«Au cour de nos travaux, le secrétariat du comité du parti congolais du travail de l'arrondissement 4 mougali sera doté des documents

fondamentaux à la faveur de la présente session inaugurale», a-t-il rappelé. Il a en outre attiré l'attention des militants sur trois choses essentielles. D'abord la Constitution qui suscite un vif débat aujourd'hui. Serge Ikiemi a demandé aux militants du P.C.T de demeurer sereins. Ajoutant : «les juristes savent que la Constitution, loi fondamentale d'un pays, n'est jamais immuable.»

Sur les documents de travail qui ont été adoptés, notamment le règlement intérieur, le programme de travail et le budget qui doivent faire l'objet d'une grande attention de la part des militants en se mettant résolument au travail. «Finie la récréation» a-t-il conclu.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)

Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Amaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba

(chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durty Emilia Gankama

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordinateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Adhhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Mauakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-press et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba,

Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagalericongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

POKOLA

La ville dotée d'une gare routière et d'un jardin public

L'initiative est des autorités municipales de cette communauté urbaine, située dans le département de la Sangha, dont le souci est de créer des conditions de confort pour les voyageurs et de détente saine pour les populations. L'inauguration de ces espaces, placée sous l'égide du secrétaire général de la préfecture, Jean Didier Koumba, a eu lieu le jeudi 17 avril dernier.

Moderniser, tel est le défi de Rogette Julie Nkengué, maire de cette localité d'un peu plus de 15.000 habitants. «Un défi qui épouse la politique insufflée par le chef de l'État», a-t-elle signifié à l'assistance. Placée au commencement du boulevard Denis-Sassou-N'Gusso de la localité, cette gare routière sert ainsi de vitrine pour la ville et permet de «concentrer les nombreux véhicules de la localité, à ceux qui ont choisi Pokola comme destination ou point de transit».

Jusqu'avant l'inauguration de cette gare, les véhicules stationnaient, selon leur statut, dans deux endroits situés en plein centre de la ville. D'un côté, les gros camions en provenance du Cameroun, chargés de carburant ou de marchandises diverses ; de l'autre les véhicules de transport en commun en provenance du département de la Likouala, en transit ou non, ou ceux venant de Ouesso ou en partance pour Brazzaville. Un trafic qui, prenant de l'ampleur, a interpellé le maire.

L'initiative saluée par les populations et la communauté des transporteurs assure ainsi confort, sécurité et contrôle. Le hangar qui sert d'abri, construit en matériaux durables, est constitué d'une salle d'attente équipée de bancs et d'un coin pour se rafraîchir. Juste derrière, est aménagé un jardin public qui donne aux lieux une certaine allure en dehors de ce qu'il va attirer des jeunes «tourtereaux», des élèves pour la lecture et, partant, des adultes voulant chasser le stress ou, simplement en quête d'évasion.



Jean Didier Koumba coupant le ruban symbolique

Pour la réalisation de ces travaux, la mairie de Pokola a dû recourir à son partenaire traditionnel qu'est la Congolaise industrielle des bois (CIB-Olam) représentée à cette cérémonie par son directeur général, Christian Schwarz. Autres invités de marque : Emmanuel Akouelakoum, président par intérim du Conseil départemental de la Sangha.

Reste un autre défi : l'entretien et la préservation des lieux pour lesquels la mairie de Pokola devra sensibiliser les populations et les voyageurs.

La rédaction.

MARCHÉS PUBLICS

Les très petites entreprises intéressées par la sous-traitance

Les très petites entreprises (TPE) et entreprises artisanales des départements de la Cuvette, Cuvette Ouest, Plateaux et Sangha sollicitent des conseils départementaux et mairies de les mettre à profit lors des marchés publics surtout au niveau de la sous-traitance.

La doléance a été formulée au terme de l'atelier de formation et d'information à leur actif dont le thème concernait «Les très petites entreprises et les entreprises artisanales face à la nouvelle réglementation et la procédure de passation des marchés publics».

La rencontre a eu lieu à Oyo, dans le département de la Cuvette, sous l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) en collaboration avec le ministère des Petites, moyennes entreprises et de l'artisanat. Les différentes communications développées, les 17 et 18 avril, ont porté sur la soumission aux marchés publics, le recours auprès de l'ARMP et l'accompagnement des entreprises soumissionnaires.

Comment faire pour répondre à un appel d'offre ou faire acte de candidature spontanée ?

Le conférencier a expliqué qu'il est possible de se présenter seul ; sous la forme du groupement conjoint, du groupement solidaire ; en qualité de membre d'un groupement, de soumissionnaire et de sous-traitant. «Aux conseils départementaux et aux mairies d'intéresser les très petites entreprises et entreprises artisanales aux marchés publics qui puissent exister ; même pour la sous-traitance. Très souvent les mar-

chés sont octroyés aux grandes entreprises qui font pratiquement le même travail que nous», a déclaré un opérateur de la Cuvette Ouest. «Il y avait quelque chose qui manquait. La cellule de gestion des marchés publics n'avait jamais pensé à la sous-traitance.

En donnant de telles orientations nous en serons bénéficiaires», a renchéri un autre de la Sangha.

Aussi, les participants ont-ils relevé le besoin de formation qui se pose avec acuité au sein des cellules des marchés publics et des entreprises soumissionnaires.

Les acteurs de la commande publique ont pris l'engagement de mettre à profit les enseignements reçus en s'appropriant le code de marché, gage de la bonne gouvernance et de l'orthodoxie financière.

L'intérêt de la réforme

Par ailleurs l'atelier a mobilisé aussi les préfets des départements concernés par la formation à l'exception de celui des Plateaux qui a connu un empêchement. Les trois autres ont fait le déplacement et ont participé aux modules de formation intéressés par cette réforme du système de passation des marchés publics.

Les organisateurs ont fait apparaître le fait que nombreux sont ceux qui pensent que les marchés publics ne sont que l'apanage des grandes entreprises alors qu'il existe un secteur important dont on



Les participants à l'atelier d'Oyo ignorent l'existence : les TPE et entreprises artisanales.

«Vu le développement du pays, les investissements qui y sont faits nous interpellent. Lorsqu'il y a de l'électricité dans une ville, il y a des infrastructures hôtelières qui se créent», a expliqué le directeur général de l'ARMP, David Martin Obami.

Le ministère de tutelle ainsi que l'ARMP entrevoient un partenariat avec ces entreprises de proximité afin de créer des emplois et vaincre le chômage au niveau local. Dans cette perspective, plusieurs TPE et entreprises artisanales ont été répertoriées à Brazzaville, Pointe-Noire, Sibiti et dans d'autres localités.

Leur existence sera rendue publique à travers d'un bulletin officiel d'annonces des marchés publics l'édition sera communiquée à tous les maîtres d'ouvrage et maîtres d'ouvrage délégués.

«Cet échantillon représentatif des TPE et entreprises artisanales est notre galop d'essai (...) elles sont considérées de nos jours, comme un facteur de création de richesses, d'emplois et donc de stabilité sociale», ont conclu les organisateurs.

Nancy France Loutoumba

LE FAIT DU JOUR

Les médias de la haine

Une croisade contre les discours haineux a réuni, les 17 et 18 avril à Kigali, au Rwanda, patrons de presse, professionnels des médias et autres partenaires soucieux d'accompagner le travail des journalistes. Les organisateurs, emmenés par l'Initiative des médias d'Afrique (AMI), ont choisi pour thème de cette rencontre : «Mettre un terme aux médias de la haine en Afrique». Le lieu et le moment de ces échanges se passent de commentaire, car en parlant de la haine portée par la presse, l'exemple le plus emblématique de ces vingt dernières années, en Afrique, est indéniablement celui offert par la Radio des Mille Collines du Rwanda, active pendant le génocide de 1994.

Le défi que se sont donné les professionnels des médias d'exorciser eux-mêmes les démons de la haine souvent à fleur de papiers, de micros et de caméras qu'ils manipulent au quotidien, est à ce point salutaire qu'il pourrait, si Dieu le veut, aider à ennoblir la profession. Dans cette Afrique plus abonnée à créer et entretenir les conflits qu'à y apporter des solutions

durables, la contribution à l'apaisement des tensions peut effectivement venir des médias.

Qu'ils soient publics ou privés, les journaux, les radios, les télévisions, les sites internet ont une place à tenir dans cette quête de tranquillité, qui ne saurait, tant s'en faut, être assimilée à la volonté de fermer les yeux sur les dérives ou au refus de traiter l'actualité telle qu'elle est vécue aux quatre coins du monde et particulièrement sur le continent africain. Aux gens qui ont appris leur métier, on ne se permettra pas de leur donner le conseil de se taire, parce qu'ils le boycotteront. Et ce ne sera pas contre qui que ce soit.

Dans le communiqué de presse publié la veille du colloque de Kigali, AMI dit considérer que «la paix, la stabilité et la tolérance constituent les pierres angulaires d'une société juste et démocratique, dans laquelle les médias ont un rôle crucial à jouer», ajoutant : «Il est urgent de prendre des mesures contre la montée de différentes

formes de fondamentalisme pouvant menacer les expériences positives et encourageantes qu'a connues l'Afrique.» En conclusion, AMI déclare «s'engager pleinement en faveur du pacte continental contre les discours haineux et se servira de son vaste réseau pour en faire un succès».

On voit bien que dans cette bataille pour assainir la profession en Afrique, un doigt accusateur est pointé contre les médias, contre ceux qui y exercent, mais également contre les patrons de ces organes. Il est certain que cette responsabilité partagée devrait l'être sur une échelle plus large. Dans le cas du génocide rwandais, qui a sans doute inspiré les organisateurs de la conférence contre les médias de la haine, la part prise par le politique a peut-être été aussi lourde. Eh bien, c'est lorsque les deux acteurs, le politique et le journaliste, ne peuvent plus situer la ligne de frontière qui les sépare que leurs engagements se confondent et se compromettent.

Il est difficile, voire impossible de porter un coup fatal à la collaboration entre les deux protagonistes. L'un trouve chez l'autre, parfois sans le savoir, l'inspiration nécessaire de continuer à exercer : «Tu étais brillant lors de l'émission télévisée d'hier soir.» Cette phrase prononcée dans l'oreille d'un dirigeant politique lui fait chaud au cœur. «Votre papier sur le débat qui défraie la chronique a été remarquable.» Le journaliste n'est pas insensible à ce genre de compliment.

Les choses se gâtent lorsque l'un et l'autre décident d'échanger leur manteau ; le politique devient journaliste et le journaliste prend la place du politique. Telle une fleur du mal arrosée au petit matin chaque jour, la compromission prend corps, les discours changent, la haine pousse. Heureusement, ceux qui lisent, écoutent, regardent n'ont pas toujours les yeux dans la poche. Même s'ils se laissent parfois embrigader, ils finissent par réagir avec suite. En politique comme dans les médias, la crédibilité, ça compte!

Gankama N'Siah

REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
 ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
 PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE (PFDE)
 Financement IDA- Crédit n°5121-CG

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°003/MEFDD-CAB/PFDE/AON/F/2014

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour contribuer au financement du Projet « Forêt et Diversification Economique (PFDE) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture de véhicules
2. L'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir treize (13) véhicules tout terrain suivants destinés aux Brigades Forestières, au SI-FODD et à la Direction de la Communication et de la Vulgarisation du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable.
Lot unique constitué de véhicules suivants : Onze (11) véhicule 4x4 Station Wagon; deux (02) Camionnettes double cabine.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que définit dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA » édition 2011, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.
4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du PFDE, sise Quartier OCH, Case J 142/V, Mougali III-SOPROGI, Brazzaville, Tél : 00 242 05 616 95 74/06 817 06 33, courriel : pfdecongo2011@yahoo.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 8 heures à 16 heures, heures de Brazzaville.
5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en Français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50 000) Francs CFA. La méthode de paiement sera : versement en espèces contre reçu auprès du Projet « Forêts et Diversification Economique ». Le document d'Appel d'offres sera adressé par courrier express ou par voie électronique à tout soumissionnaire qui en exprime la demande et les frais d'expédition sont à sa charge.
6. Les offres devront être soumises à l'adresse du PFDE ci-dessous au plus tard le 22 / 05/ 2014 à 14 heures, heure locale de Brazzaville. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne ou à distance à l'adresse du PFDE mentionnée ci-dessous le 22 / 05/ 2014 à 14 heures 30 minutes. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, pour un montant équivalent à 5 Millions de FCFA.
7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) ; Quartier OCH ; Case J142/V, Mougali III-SOPROGI ; Brazzaville ; République du Congo.

Le Coordonnateur du PFDE
Fidèle NKOUNKOU

REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
 ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
 Financement IDA- Crédit n°5121-CG

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°002/MEFDD-CAB/PFDE/AON/F/2014

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour contribuer au financement du Projet « Forêt et Diversification Economique (PFDE) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture de motocyclettes et de casques.
2. L'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir en lot unique cent dix-huit (118) motocyclettes et deux cent trente-six (236) casques destinées aux directions départementales et aux brigades de l'Economie Forestière.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA » édition 2011, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.
4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du PFDE, sise Quartier OCH, case J-142/V Mougali III-SOPROGI, Brazzaville B.P :14564, Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com
Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables de 8 heures à 16 heures, heure de Brazzaville à l'adresse ci-dessus mentionnée.
5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en Français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50 000) Francs CFA. La méthode de paiement sera : versement en espèces contre reçu auprès du Projet « Forêt et Diversification Economique ». Le document d'Appel d'offres sera adressé par courrier express à tout soumissionnaire qui en exprime la demande et les frais d'expédition sont à sa charge.
6. Les offres devront être soumises à l'adresse du PFDE ci-dessous au plus tard le 22 / 05/ 2014 à 14 heures, heure locale de Brazzaville. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne ou à distance à l'adresse du PFDE mentionnée ci-dessous le 22 / 05/ 2014 à 14 heures 30 minutes. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de l'offre d'un montant de 5 Millions de Francs CFA.
7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE)
Quartier OCH, case J-142/V Mougali III-SOPROGI, Brazzaville
République du Congo.

Le Coordonnateur du PFDE
Fidèle NKOUNKOU



S.N.E
 SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE
 Siège Social : Bd Denis SASSOU NGUESSO
Cellule de Gestion des Marchés Publics
 BP. 95 – Tél. /Fax. : 222 81-06-58
 BRAZZAVILLE
 REPUBLIQUE DU CONGO

ERRATUM

Concerne : Avis d'Appel D'offres n°043F/SNE/DG/CGMP/2014.
 Publié dans le numéro 1985 du 10 avril 2014 des Dépêches de Brazzaville.

Lire au point 4 :

Les candidats peuvent se procurer un exemplaire du dossier d'appel d'offres contre un paiement non remboursable de 300 000 frs CFA payable en espèces ou par cheque certifié libellé au nom de la SNE.

Au lieu de : 125 000 Frs payable en espèces.

Brazzaville, le 17 AVR 2014

Le Directeur Général
 Président du Directoire


Louis KANOHA ELENGA.-

APPEL À CANDIDATURE

La société BOURBON OFFSHORE SURF –CONGO lance un appel à candidature aux marins expérimentés désireux de poursuivre leur formation professionnelle en reprenant les cours pour devenir pilote capitaine 500UMS.

Les conditions minimum pour présenter les dossiers sont :

- Etre de nationalité congolaise
- Avoir 36 mois minimum de navigation effectif au pont
- Avoir un niveau lycée 2nd minimum
- Avoir plus de 22 ans et moins de 40 ans
- Réussir les épreuves de sélections : français (dictée + expressions écrite)/ une épreuve de logique/une épreuve de mathématiques /une épreuve de physique.

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Un acte d'état civil
- Un Casier judiciaire
- Une copie de la carte d'identité
- Une copie du dernier diplôme/certificat de scolarité/ attestation de niveau
- Quatre photos d'identité
- Une copie du certificat médical en cours de validité
- Une copie du passeport en cours de validité

Les dossiers doivent être transmis complet et sous enveloppe scellée à l'attention de la Direction des Ressources Humaines à BOURBON OFFSHORE SURF CONGO sis au 30 Rue Georges DUMOND ; B.P 107 ; Pointe Noire /REPUBLIQUE du CONGO. Tout dossier incomplet sera rejeté.

N.B : nous vous informons que toutes les copies des titres présentées feront l'objet d'un contrôle, Certificat conforme à l'original.

A l'issue de la formation et sous réserve de son succès BOURBON OFFSHORE SURF CONGO peut vous offrir un emploi.

Date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30/04/2014

Idées-forces, sujets en débat

Anecdotes, petites phrases, cris du cœur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

□ «C'est en accompagnant concrètement les pays africains dans leur longue marche vers le développement que les pays européens maîtriseront la question de l'immigration.»

Denis Sassou N'Guesso, président du Congo, article publié dans la revue Géopolitique, cité dans *Les Dépêches de Brazzaville*, numéro spécial sur le sommet UE-UA, avril 2014

□ «Une des difficultés de l'intégration régionale est qu'elle oblige les politiques à abandonner une partie de leurs prérogatives, et le premier frein de l'intégration régionale réside dans la perte de souveraineté des États.»

Stephen Decam, secrétaire général du Conseil français des investisseurs en Afrique (Cian)

□ «Pour gérer les villes-régions, l'État devra s'appuyer sur les collectivités locales, le secteur privé et la société civile.»

Alioune Badiane, directeur des programmes, Onu-Habitat, *Jeune Afrique*, Hors-série n°35, année 2014

□ «Ce que nous pouvons apprendre de l'Europe, il faut l'adapter à notre environnement et les Européens ont aussi beaucoup de choses à apprendre chez nous.»

Suzanne Bellnoun, présidente de l'organisation des femmes africaines de la diaspora, *Les Dépêches de Brazzaville*, numéro spécial sur le sommet UE-UA, avril 2014

□ «La question n'est pas de savoir si les Arabes acceptent la démocratie mais plutôt si les Occidentaux et les Américains accepteront les résultats issus des élections démocratiques dans les pays arabes»

Tariq Ramadan, philosophe, écrivain et islamologue, né en Suisse, TV5, le 17 avril 2014, auteur de « Au péril des idées »

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CHAUFFEUR

Une entreprise de la place à Brazzaville recherche urgemment un chauffeur ayant tous ses papiers conformes, aimant la culture du travail, sérieux.

Contact : 05 700 02 20 / 05 700 02 21

VOIE FERRÉE

200 milliards FCFA pour réhabiliter la ligne de Mbinda

C'est ce qu'a annoncé le ministre de l'Aménagement du territoire, chargé de la délégation générale aux Grands Travaux, Jean-Jacques Bouya, au cours de la séance des questions orales avec débats au gouvernement, le 18 avril à Brazzaville

«Vu l'état critique de cette ligne, la réhabilitation complète demande 200 milliards FCFA. Sur fonds propres, nous n'aurons pas la possibilité d'assurer un tel investissement, d'où les négociations avec les investisseurs potentiels tels qu'Exxaro et d'autres institutions financières. Pour le moment, la priorité a été accordée à la réalisation d'un programme de suppression des zones à risques», a indiqué Jean-Jacques Bouya.

La fréquence des trains sur la ligne de Mbinda a été la bienvenue dans cette partie du pays. Cette ligne, partie intégrante du système des chemins de fer du Congo, se trouve depuis la catastrophe de Voungouti en 1991 dans un état de vétusté rendant difficile le trafic. «Un seul train partait dans cette direction, les raisons en étaient multiples. L'une d'entre elles est l'état de vétusté de cette ligne qui n'est pas, notons-le, plus vieille que celle qui relie Brazzaville à Pointe-Noire, qui a aujourd'hui 80 ans. Nous faisons de notre mieux pour améliorer cette situation. D'autres part, l'entreprise Exxaro a de grandes difficultés en matière de matériel moteur des locomotives et des wagons», a affirmé le ministre Rodolphe Adada.

Pour améliorer les services du CFCO, il a été prévu, dans le budget de l'état de cette année, l'acquisition d'une dizaine de locomotives. Avant d'entrer en possession de ce matériel, des négociations sont en cours entre le CFCO et cette société d'ex-

ploitation minière afin d'utiliser ce matériel en attendant la phase d'exploitation des minerais à Mayoko, dans le département du Niari. Notons que la société Exxaro a déjà importé un nombre important de machines, huit locomotives et environ 60 wagons. «Nous voulons pérenniser cette action afin d'ajouter d'autres locomotives et mettre ainsi deux trains supplémentaires sur cette ligne. Mais actuellement, nous fonctionnons en mode dégradé. Nous ne sommes toujours pas satisfaits du résultat, malgré la mise en circulation de deux trains sur cette ligne. Nous sommes en pourparlers avec nos partenaires à l'étranger et aussi avec la société d'exploitation minière Exxaro pour la réhabilitation complète de cette ligne», a ajouté Rodolphe Adada.

Sur onze ministres interpellés, six seulement se sont présentés lors de la séance des questions orales avec débat au gouvernement. Les questions ont porté essentiellement sur l'intégration à la fonction publique des jeunes diplômés sans emploi, le projet de construction de 10 000 logements sociaux, le bitumage de certaines routes, la reconstruction des logements des sinistrés du 4-Mars, et l'ouverture de l'hôpital de Talangai. On a ainsi noté l'absence des ministres de la Justice, Aimé Emmanuel Yoka, des Hydrocarbures, Raphaël Loémba, de l'Intérieur, Raymond Zéphirin Mboulou, de l'Enseignement primaire et secondaire, Hellot Matson Mampouya, et de la Santé, François ibovi.

Les députés de l'Upads, mécontents, quittent la salle

Ainsi, peu après l'ouverture de la séance, les députés du groupe parlementaire de l'opposition notamment

de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads), ont quitté l'hémicycle. Dans une interview accordée à la presse, au siège du parti, le premier secrétaire, Pascal Tsaty Mabilia, a apporté des explications sur les raisons qui les ont conduits à quitter la salle.

«Nous avons assisté à une scène, comme d'habitude, mais là c'est allé un peu trop loin. C'est la quatrième fois consécutive que les ministres à qui nous posons des questions essentielles trouvent de bonnes raisons pour ne pas se présenter à l'hémicycle. Les uns après les autres s'absentent volontairement, ne viennent pas à cette séance très importante qui peut faire vivre le débat républicain. Aujourd'hui encore, lorsque nous sommes arrivés dans la salle, nous avons constaté que sur les cinq ministres absents, trois étaient ceux à qui nous avons posé des questions essentielles sur le débat politique actuel. Nous avons pensé que le débat devait être ouvert à l'Assemblée nationale, même si le débat politique se fait dans la rue, mais nous n'avons pas pu l'introduire. L'Assemblée nationale doit engager un débat républicain serein sur des questions aussi importantes que celle de la Constitution et le recensement administratif spécial. Mais devant ce refus de débattre avec nous, nous n'avons pas d'autres solutions, malheureusement, que de quitter la salle. On peut le regretter, mais notre place n'était plus là», a déclaré le président de ce groupe parlementaire, Pascal Tsaty-Mabilia. «Dans les prochaines questions orales avec débat au gouvernement, si ces ministres ne se présentent pas, nous aurons la même attitude, quitter la salle», a-t-il martelé.

Josiane Mambou-Loukoula

PRÉSERVATION DE LA FAUNE

Brazzaville abritera une conférence internationale sur la lutte contre le braconnage

La réunion de haut niveau, qui se tiendra le mois prochain à Brazzaville, permettra aux experts d'examiner de manière approfondie la problématique du braconnage et du trafic des animaux sauvages dont les plus menacés sont essentiellement les éléphants et les rhinocéros.

La conférence, a annoncé le ministre de l'Économie forestière et du Développement durable, Henri Djombo, le 18 avril, sera organisée par le Congo, avec les partenaires au développement, les institutions et ONG spécialisées en la matière. Elle vise cinq objectifs fondamentaux. Il s'agit plus

spécifiquement de diagnostiquer le braconnage et circonscrire le commerce illicite des produits de la faune sauvage, des ressources halieutiques et de la flore en Afrique; définir une stratégie permanente de juguler le phénomène au sein du continent et démanteler les réseaux maffieux des produits de la faune et de la flore. Il est question également de développer un cadre juridique panafricain qui permettra de gérer la saisie des stocks d'ivoires et d'autres produits fauniques.

Les spécialistes devront aussi convenir sur la mise en place d'un cadre juridique interÉtat visant l'application effective et immédiate des mesures

résultant des poursuites judiciaires des braconniers. L'objectif fondamental étant de mettre un terme au phénomène qui prend de plus en plus corps dans toute l'Afrique et partout dans le monde. D'après les données officielles publiées à cette occasion, il ressort qu'au cours de ces deux dernières années, vingt-cinq mille éléphants ont été abattus et vingt-trois mille tonnes de pointes d'ivoire ont été saisies en 2011 dans le monde. En 2013, environ cent quarante-six rhinocéros ont été tués en Afrique du Sud, tandis que le commerce illicite de l'ivoire vers la Chine, la Birmanie et la Thaïlande est en pleine expansion.

Firmin Oyé



INSCRIPTION

Téléphone : +242 06 913 81 45 | +242 06 992 04 91
E-mail : iprc@iprc-training.org / Site web: www.iprc-training.org
BP: 537 Brazzaville - République du Congo

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise des séminaires de formation à Brazzaville, Pointe-Noire et Kinshasa suivant le programme ci-dessous. Pour les inscriptions et pour tous renseignements, contactez- nous aux numéros indiqués ci-dessus.

| CODE | INTITULE DE LA FORMATION | DUREE | PERIODE |
|-------|---|----------|-------------------|
| MDP08 | Gestion axée sur les résultats : approche méthodologiques et outils | 5 jours | 05 au 09 mai 2014 |
| EPO4 | Optimisation de la fonction de secrétaire | 5 jours | 05 au 09 mai 2014 |
| PDG01 | Gestion des revenus des collectivités locales | 5 jours | 12 au 16 mai 2014 |
| MDP09 | Gestion comptable et financière des projets et programmes | 10 jours | 19 au 30 mai 2014 |
| GMP08 | Comment répondre efficacement à un appel d'offres des marchés publics ? | 5 jours | 26 au 30 mai 2014 |

CONFÉRENCE SUR LES HYDROCARBURES

Un cadre juridique incitatif sollicité pour attirer les investisseurs au Congo

La 2^e conférence internationale et exposition sur les hydrocarbures au Congo a été clôturée, le 16 avril, à Brazzaville sur une note de satisfaction.

Organisées sur le thème «Valoriser de nouvelles ressources en hydrocarbures et renforcer les infrastructures du secteur de l'aval pétrolier, pour accompagner le plan national de développement 2012-2015», ces assises ont permis aux experts, partenaires sociaux et exploitants pétroliers de réfléchir sur les enjeux économiques du secteur pétrolier congolais.

Ainsi, pour promouvoir les activités de l'or au Congo, principale source de revenus, les participants ont adopté une série de recommandations dont quinze rendues publiques s'inscrivent dans la politique du gouvernement visant à booster ce secteur.

Il s'agit, entre autres, d'inciter et/ou promouvoir les stratégies et

techniques managériales de valorisation des ressources en hydrocarbures; valoriser les ressources en hydrocarbures dans les bassins miniers congolais; promouvoir l'exploitation des zones on shore et offshore, par l'utilisation d'innovations technologiques plus performantes et adaptées.

Les participants invitent également les pouvoirs publics à inciter la mise en œuvre de l'industrie gazière au Congo; créer et mettre en œuvre un cadre juridique contractuel approprié capable d'attirer les investisseurs. En vue de mieux assurer le transfert des technologies entre les sociétés nationales et étrangères, les conférenciers exigent l'amélioration des infrastructures du réseau de l'aval pétrolier.

De nombreux thèmes développés

Lors du déroulement de la conférence internationale et exposition sur les hydrocarbures, un accent

particulier a été mis sur sa partie scientifique qui a permis aux cadres congolais et étrangers de développer une dizaine de thématiques.



Les officiels à la clôture de la conférence (photo adiac)

On retient, parmi ces thèmes, l'exploitation des ressources gazières et perspectives économiques; développement et innovations technologiques pour l'exploitation des

réserves et la maximisation de la production du pétrole et du gaz ainsi que les grands projets pétroliers et gaziers du Congo.

D'autres thèmes aussi capitaux

contenu local dans l'industrie congolaise et diversification de l'économie ont permis aussi d'éclairer la lanterne à cette occasion.

S'agissant du nombre de participants, la 2^e édition de la conférence internationale et exposition sur les hydrocarbures au Congo a drainé des foules. En effet, selon les statistiques recueillies auprès des organisateurs, environ vingt-cinq nationalités venues de divers horizons du monde; cinq cent cinquante délégués; mille deux cents personnes et quatre cents intervenants ont participé à ce rendez-vous sur les hydrocarbures au Congo. L'engouement des sociétés pétrolières à participer à cette conférence a été significatif, car plus de cent trente sociétés pétrolières, parapétrolières et services associés ont pris part à la réunion couplée par une grande exposition.

Firmin Oyé



FORAGE D'EAU ET CONSTRUCTION
FORECO SARL

La meilleure solution à vos problèmes d'Eau Potable.

Contacts : 06 653 50 21 / 06 662 46 46

Email : foreco.sarl@yahoo.fr - Site web : www.foreco-sarl.com

Siège POINTE-NOIRE : RN 1 Loandjili face cimelière Mont Kamba

Agence BRAZZAVILLE : 308 Avenue des 3 Martyrs Plateau des 15 ans

NOS COMPETENCES

- » Etudes Hydrogéologiques et Géophysiques
- » Réalisation et Maintenance des Forages d'Eau
- » Projet d'Adduction d'Eau Potable
- » Construction (bâtiments, château d'eau, ...)



le monde de l'informatique

AVENUE ALPHONSE FONDÈRE IMMEUBLE C.N.S.S. CITY-CENTER
CENTRE-VILLE, BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO

Tel.: +242 05 381 34 34 / 06 381 34 34 Courriel : info@terratech-cg.com Web : info@terratech-cg.com

Revendeur agréé


Spéciale Promo > Acer Aspire E1-570

Spécificités

- Processeur Intel Core i5-3337U
1.8 GHz with Turbo Boost up to 2.7 GHz
- 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- French keyboard, Windows 7
- Microsoft Office 2010
- DVD-Super Multi DL drive





Garantie 1 an

Gratuit

Prix : **429.000** TTC














Dans le souci de l'augmentation de la productivité et la promotion de son produit, la société "JAM-JAM CONGO", spécialisée dans la production et la distribution de l'eau minérale en bouteilles plastiques dont le siège se trouve à Pointe-Noire, recherche des partenaires pour s'associer à elle pour un partenariat gagnant-gagnant.

Contact :
05 556 99 08 / 05 335 29 06
E-mail : jamjamcongo@yahoo.com



NÉCROLOGIE

Stanislas Okassou, Mathieu Ossalé Keké et la famille Okoko ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès inopiné de leur cousine et fille Jordanie Paola Okoko survenu le 13 avril 2014 au CHUB.



La veillée se tient au domicile familial, 66, rue Tchitondi à Talangai, derrière l'église Kimbanguiste. La date des obsèques vous sera communiquée par voie de presse.

La famille

IN MEMORIAM

19 avril 2010 - 19 avril 2014
Il y a quatre ans que le colonel Albert Ngonya Moke a été rappelé à Dieu.

En sa mémoire la famille Ngonya-Moke et enfants ont demandé des messes d'actions de grâce à 6h30 dans différentes églises.

Lundi à Fatima ; Mardi à Sainte-Anne ; Mercredi à Javouhey ; Jeudi à la cathédrale ; vendredi à Notre Dame de l'Assomption ; samedi à Saint-François et dimanche à Sainte-Anne.



21 avril 2011 - 21 avril 2014
Trois ans déjà que tu nous a quitté, ce temps qui passe ne peut effacer ni la douleur, ni les souvenirs d'un être cher. En ce jour de triste anniversaire, les enfants Massengo et Massoukindi et prient tous ceux qui ont connu leur soeur, mère et grand-mère d'avoir une pensée pieuse pour lui.

À cette occasion, une messe d'action de grâce a été dite le 19 avril en la Paroisse Saint-Esprit de Moungali, suivi d'un dépôt de gerbes de fleurs.



Voiture à vendre



À bon prix : 6.500.000 FCFA

Discutable

Contact :
066 259 400 / 057 672 351

POLICE NATIONALE

17 agents rayés des effectifs permanents

Mauvaises pratiques, manquements aux règles d'éthique et de déontologie, tels sont les griefs retenus contre ces 17 agents de la Police pendant l'opération « Mbata ya Bakolo », lancée le 4 avril à Brazzaville.

Sur les 17, un échantillon de six personnes a été présenté au public, le 18 avril, lors de la cérémonie de port de galons et d'insignes, organisée à l'endroit des agents inscrits au tableau d'avancement du deuxième trimestre.

Ces agents qui se sont vus retirés les galons en public ont été réprimandés pour plusieurs faits et manquements graves ayant porté atteinte à l'honneur et à la discipline de la corporation. Il s'agit notamment des actes de vol, de viol des jeunes filles mineures en garde à vue dans les postes de police, d'extorsions et pillage de biens des citoyens. « *Quelle qualification donner à ces actes car, les images portant atteinte aux bonnes mœurs et illustrant les traitements dégradants et inhumains de certaines personnes ont été publiés sur internet ? C'est une atteinte grave* », a déploré, le directeur général de la police, Jean François Ndenguet.

Ainsi, par décisions 0417 ; 0629 et 0630 portant cassation et rétrogradation, les 17 sous-officiers ont été cassés de leurs grades respectifs et radiés des effectifs de la police nationale pour faute contre l'honneur et l'autorité morale de la police. Parmi ceux-ci, le Brigadier-chef Ekouélé Thédy Franck et les brigadiers Mangou Prosper, Nguyo Atipo Rech, Tsounou Fred Chancelvi, Amandayini Charles, Oboumadza Jules Gaston, Elenga Ibara Carmel, Ibata Charles, Ahouba

Rock et d'autres.

Selon la direction générale de la police, dans la liste de ceux qui ont commis les infractions de viol et de vol des biens d'autrui pendant l'opération « Mbata Ya Bakolo », huit seraient déjà présentés devant le procureur de la République pour être entendus.

Récompenser et punir

Rappelant les principes de leur métier à ces agents qui, avant d'être radiés ont écopé de 25 jours d'arrêt de rigueur, le directeur général de la police a déclaré : « *C'est au bout de l'effort qu'il y a une récompense. La carrière d'un vrai policier se caractérise par les efforts soutenus dans le travail et la discipline. Ces valeurs constituent le fondement du serment que chacun de nous a prêté, en choisissant le métier des armes. Cependant, la police qui sait récompenser ces agents aux mérites sait également punir ceux qui la déshonore et foule au pied ses règles déontologiques. C'est pourquoi certains viennent d'être punis.* »

D'autre part, Jean François Ndenguet a dit, justifiant la décision : « *quand il s'agit de l'honneur de notre corps d'élite qui est le bras séculier de l'État ou quand il y a entrave grave à la discipline qui fait la force des armées, la police sévit avec vigueur et rigueur.* » Pour le commandement de la police, cette sanction devrait servir de leçon à l'ensemble du personnel. On se rappellera la mise en garde du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation au sujet des dérives qui menacent la corporation. « *C'est pour respecter à la lettre ces instructions et principes*

régissant la police que le commandement a décidé de prononcer les sanctions sévères à l'endroit de 17 agents. Ceci, permettra d'assainir les rangs de la corporation avec le concours du ministère et de la population qui doit désormais dénoncer tous les policiers véreux qui se sont trompés de métier », a conclu, le directeur général de la police avant d'annoncer, « *qu'il y a deux jours que le commissariat central du Beach de Brazzaville venait d'être fermé pour insuffisance de résultat et mauvais comportement constaté chez l'ensemble du personnel.* »

112 agents de la police nationale promus au grade supérieur

Pour honorer certains de ses agents, notamment les plus méritants, la direction générale de la police a élevé aux grades supérieurs 112 agents. Ces officiers ont été nommés par le décret 2014/158 du 10 avril 2014. « *Officiers et sous-officiers, au nom du commandement de la police je vous félicite. Nous pensons que vous serez à la hauteur des devoirs liés à vos nouveaux grades et capable d'assumer avec la grandeur et la rigueur nécessaire, les exigences de notre métier* », a signifié, Jean François Ndenguet, Directeur général de la police nationale, en persuadant les heureux promus inscrits au tableau du deuxième trimestre, d'avoir l'idée qu'il est suspendu au-dessus de leurs têtes, une épée de Damoclès. « *Tous ceux qui déshonoreront à l'autorité morale de la corporation seront retirés du tableau d'avancement* », a conclu Jean François Ndenguet.

Rock Ngassaki

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Six résidences des sous-préfets à construire dans les Plateaux

Près de cinquante entreprises ont soumissionné à ce marché qui concerne la construction et l'équipement des résidences des sous-préfets des districts de Ngo, Gamboma, Ollombo, Lékana, Mbon et Mpouya, dans le département des Plateaux

L'ouverture des offres relatives à la mise en œuvre de ces différents projets a eu lieu le 17 avril au ministère de l'Aménagement du territoire et de la délégation générale aux Grands travaux. Elle a été supervisée par le conseiller économique du ministre de tutelle, Flavien Bakala. Financés par le budget de l'État, dans le cadre de la municipalisation accélérée du département des Plateaux, célébrée en 2013, les travaux à réaliser, pour ces six projets, concernent la construction d'une résidence moderne, de même dimension et architecture, pour chacune des autorités sous-préfecturales.

Les édifices à bâtir comprendront chacun : cinq chambres, trois salles de bain, un salon, une salle à manger, une cuisine, un magasin, un bureau, deux terrasses et une bache à eau. Les différents locaux modernes seront également dotés d'une paillote, d'une guérite, d'un mur de clôture et d'une fosse septique, assorti d'un puisard. Pour l'ensemble des projets, l'engouement des opérateurs économiques a été ressenti car près de cinquante entreprises sont enregistrées. En ce qui concerne les projets de Ngo et d'Ollombo, 26 entreprises ont acheté les dossiers d'appel d'offres, soit 13 sociétés soumissionnaires par localité.

En effet, pour réaliser l'ensemble des travaux, les 26 entrepreneurs ont proposé, de façon globale, des montants qui varient de 336.415.007 à 853.767.601,04 FCFA, pour un délai d'exécution

des travaux compris entre 4 et 10 mois. S'agissant du chantier de Mpouya, huit entreprises sont en lice et ont proposé en général, des montants qui oscillent entre 345.419.370 et 546.214.628 FCFA, réalisable entre 3 et 7 mois. Le projet de Gamboma, quant à lui, a reçu six soumissionnaires, lesquels ont proposé des montants compris entre 374.972.101 et 547.440.459 FCFA, à construire dans un délai allant de 4 à 6 mois.

Le projet de Mbon a été l'unique à ne recevoir que cinq soumissionnaires. Ces derniers, comme les autres, ont proposé à leur tour, des montants variant entre 344.706.370 à 546.503.194 FCFA, et estiment les construire dans un délai allant de 4 à 6 mois. Comme toujours, les adjudicateurs des marchés seront connus à l'issue de la session de la commission de passation des marchés.

Firmin Oyé



ATTENTION

L'ivoire de **nos éléphants** n'est pas à vendre

Mino ya **nzoku na biso** ya koteka te

象牙不是出售的

INTERVISION-RC



 N° vert **05 613 00 68**

loi n° 37-2008 « l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national, des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées, sont strictement interdits, sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction. Les contrevenants s'exposent à une amende de 100.000FCFA à 5.000.000FCFA et à une peine d'emprisonnement de 2 ans à 5 ans.

依照第37条(2008), 严禁进出口、携带或运输受保护物种及其狩猎战利品出入境。除非该物种受到水利及林业管理部门特别批准, 用于科研或繁育目的。违者将被判处2-5年有期徒刑, 并处10-500万西非法郎的罚金。

OPÉRATION WENDI

La République du Congo engagée dans la lutte contre le trafic d'ivoire

Coordonnés par INTERPOL et appuyés par IFAW (Fonds international pour la protection des animaux - www.ifaw.org), les forces de police, de gendarmerie, les agents des Eaux et Forêts ou encore le Bureau national des accords de Lusaka ont uni leurs forces pour le déploiement – au niveau national- de l'opération WENDI destinée à frapper les organisations criminelles responsables du trafic d'ivoire qui sévit en Afrique centrale et occidentale. En cinq mois, les forces de l'ordre congolaises sont ainsi parvenues, entre autres, à arrêter plus d'une trentaine de personnes dont des agents de l'État, à saisir plus de 10 défenses d'éléphant, près de 600 objets en ivoire, 4 armes militaires et 8 chargeurs.

« La situation des éléphants est aujourd'hui plus critique que jamais. Pour cette raison, nous avons besoin que l'ensemble des agences d'application de la loi, en commençant par celles œuvrant au sein des pays sources comme la République du Congo, agissent de façon coordonnée si nous voulons réussir à vaincre les organisations criminelles responsables du massacre des éléphants pour leur ivoire », explique Céline Sissler Bienvenu, Directrice d'IFAW France et Afrique francophone. *« La politique de protection de la faune doit passer par une application stricte de la loi et une tolérance zéro à l'égard de ceux qui la détruisent quel que soit leur rang hiérarchique ou statut social. »*

Rappel de la Loi n° 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées : L'importation, l'exportation, la détention et le transit, sur le territoire national, des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées, sont strictement interdits, sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction. Les contrevenants s'exposent à une amende de 100 000 FCFA à 5 000 000 FCFA et à une peine d'emprisonnement de 2 à 5 ans.

Pour contribuer à préserver la faune de la République du Congo et lutter contre le trafic, appelez le numéro vert 05 613 00 68 mis en place par le PALF (projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage).

VATICAN

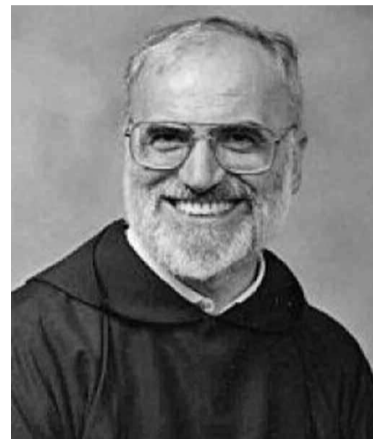
Le théologien personnel du pape met en cause l'argent corrupteur

En plein débat sur le salaire des hauts-cadres en Italie, le père Cantalamessa réaffirme que Judas fut faible devant l'argent ; c'est ce qui le perdit. Polémique.

Il est de tradition que le pape suive une semaine de retraite au Vatican les grandes fêtes chrétiennes. Une telle retraite est toujours dirigée par un théologien officiel qui redit au pape ce qu'il sait sans doute déjà, mais qui est illustré avec le brio de l'homme de science que doit être son prédicateur pontifical. Depuis le pape Jean-Paul II, ce rôle est dévolu au père franciscain italien Raniero Cantalamessa. C'est lui qui a prêché la retraite spirituelle du pape pour Pâques de cette année. Et si, comme toutes les années, les homélies du père Cantalamessa font écho dans les médias, cette année sa réflexion a eu plus qu'un écho encore. Etant basée sur le thème de l'argent, elle a encadré aussi un débat qui a agité la classe politique italienne tout au long de la semaine, autour des salaires des dirigeants des grandes entreprises et administrations publiques. Ces salaires ont été «taillés», finalement, par le gouvernement de M. Matteo Renzi, mais bon nombre d'entre ces grands commis s'en sont dits mécontents. Mais d'une manière globale, l'opinion est d'accord avec le gouvernement : il est indécent qu'un directeur gagne plusieurs fois

plus que le salaire du plus humble de ses collaborateurs.

Aussi lorsque le père Cantalamessa a proclamé dans son prêche que l'argent était un mauvais maître, n'a-t-il fait qu'ajouter de l'huile brûlante sur une plaie déjà vive. D'autant qu'il a aussi affirmé : «*Sans penser (aux) moyens criminels*



Raniero Cantalamessa

pour accumuler de l'argent, n'est-il déjà pas un scandale que certains perçoivent des salaires et des retraites cinquante ou cent fois supérieurs aux salaires et retraites de ceux qui travaillent à leurs dépendances et qu'ils élèvent la voix dès que se profile l'éventualité de devoir renoncer à quelque chose, en vue d'une plus grande justice sociale?»

La presse dans son ensemble s'est saisie de ces proclamations soulignant que le prédicateur du pape

avait condamné les managers des grandes sociétés, d'autres affirmant tout de go que le pape s'était mis contre le capitalisme. C'est sans doute un double raccourci, mais le père Cantalamessa a développé le sujet ardu de Judas. Il existe des tonnes de livres d'érudits chrétiens ou non sur la trahison de Judas Iscariote. Il a soutenu que «*Judas n'était pas né traître ; mais qu'il l'était devenu*», sa faiblesse devant l'argent l'ayant appelé à servir deux maîtres. «*Judas commença par soutirer un peu d'argent de la caisse commune. Cela ne dit-il rien à certains administrateurs de l'argent public?»*, a-t-il relevé. Prenant le contrepied de certaines thèses déterministes qui rendent la figure de Judas-le-traître presque sympathique, puisque Dieu qui l'a créé et Jésus qui l'a soutenu savaient qu'il allait trahir, le théologien du pape a soutenu que ce qui a perdu cet homme était son manque de confiance dans la miséricorde de Dieu. «*Le dieu argent se charge de punir lui-même ses adorateurs (...). L'argent est le «dieu visible», contrairement au vrai Dieu qui est invisible*» et qui pardonne toujours. De le savoir rend vaine donc toute tentative d'adresser des circonstances atténuantes à celui qui, pour trente dénier, livra le fils de Dieu.

Lucien Mpama

Le faucon du pape était un poisson... d'avril !

Le Vatican n'aurait jamais recruté de faucon pour éloigner des prédateurs de pigeons

La scène, saisissante, se passe Place Saint-Pierre le dimanche 26 janvier. Ce jour-là, des enfants de l'Action catholique, un mouvement de jeunes d'Italie, sont reçus au balcon d'où le pape récite sa prière mariale de l'Angeus. Les jeunes ont porté avec eux deux colombes que le pape relâche : les volatiles planent superbement au-dessus de la célèbre place, plantent encore puis c'est l'horreur. Un corbeau et une mouette en maraude fondent sur elles et les emportent devant le regard ahuri des milliers fidèles !

C'est dans ce contexte que l'information qui devait suivre, en avril, reprise par tous les médias y compris ceux du Vatican, a eu tout de suite son impact. Les agences de presse signalaient que le Vatican venait d'embaucher un faucon «pour protéger les colombes du pape, qui avaient été spectaculairement atta-

quées par un corbeau et une mouette en janvier». Un journal catholique local, Credere (Croire), précisait même que le fameux faucon papal avait reçu pour nom «Sylvia», qu'il était placé sous la protection des Gardes suisses pontificaux. Les détails qui en étaient donnés renforçaient la conviction que le pape François voulait effectivement protéger ses colombes, signes de paix et d'annonce heureuse. La presse précisait même en l'occurrence que le Souverain pontife n'innovait pas : à Roland Garos à Paris et en Afrique du Sud durant le mondial, le recours aux faucons avait déjà été expérimenté avec succès. La parade semblait donc avoir été trouvée pour laisser les colombes du Vatican accomplir leur mission de paix et détourner d'elles tous les prédateurs de la création. Oui, mais voilà : le porte-parole du Saint-Siège en personne est venu préciser, le 9 avril dernier, que ce faucon avait été inventé de toutes pièces : «*Il s'agit en fait d'un poisson*

d'avril qui a été repris par le journal», a-t-il dit. Un poisson d'avril qui, comme tout bon poisson d'avril, a bâti sa trame sur du vraisemblable. Et tout comme bon poisson d'avril, il s'est confectionné en endormant même les esprits les plus aiguisés. Déjà un faucon nommé Sylvia, cela pouvait susciter le soupçon en avril, mois reconnu des vrais-faux, faux-vrais ou faux-faux.

Pas de faucon pontifical, donc. Et d'ailleurs, il n'existe même pas de colombes vaticanes. Les nombreux pigeons qui picorent en masse sur la Place Saint-Pierre, posant de sérieux problèmes avec leurs déjections sur les colonnes du Bernin, n'appartiennent à personne, pas même à la ville de Rome ! Mais il en va de l'information globalisée d'aujourd'hui comme de tout le reste : elle naît, se répand, est transmise de toute bonne foi et ne trouve que peu d'esprits sur son passage pour la remettre en question.

L.Mp.

LOISIRS

Le 8^e arrondissement Madibou se dote d'une bibliothèque et d'une salle multimédias

L'initiative émane de l'association maman Bouck pour le développement du Congo que dirige Angélique Bantsimba La coupure du ruban symbolique, le 17 avril, a été effectuée par l'administrateur maire de Madibou, Nicolas Malonga, en présence des chefs d'établissements scolaires publics et privés et des responsables des quartiers. La cérémonie a coïncidé avec la sortie officielle de cette association.

L'accès à cette bibliothèque et à la salle multimédias est gratuit. La partie bibliothèque est composée des ouvrages du cycle primaire, secondaire et supérieur

dans des domaines comme la littérature ou les langues. mais on y trouve aussi des magazines, des journaux, une revue ainsi que des bandes dessinées pour les enfants. La salle multimédias, dotée d'un outil informatique, permettra aux apprenants de consulter les ouvrages via Internet.

L'association maman Bouck pour le développement du Congo contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations. À sa création en 2012, elle s'est fixée quelques objectifs clairs, entre autres : développer l'esprit entrepreneurial en milieu jeune. Elle envi-

sage : de créer une caisse mutuelle d'appui ; d'aménager des sources d'eau potable, de construire des passerelles à Madibou, Ngasangani et Sangolo ; d'organiser une campagne de déparasitage systématique en milieu scolaire et de créer un centre de santé communautaire.

Parmi les actions menées figurent celles du ramassage des sacs en plastique dans les différents marchés ; l'appui à la formation des jeunes en couture, coiffure et en électromécanique ainsi que l'aménagement des sources d'eau potable.

Lydie Gisèle Oko

CHRONIQUE

L'expression de la démocratie

Les Congolais en général et les Africains en particulier ayant adopté progressivement le débat libre, la confrontation des idées, l'arbre à palabre communément appelé «mbongui» parmi les expressions fondamentales et légitimes qui doivent caractériser la cité, il semble opportun de rappeler le cheminement de ce droit, que les démocraties présentent également comme un droit civique fondamental. Nous pouvons désormais l'exercer librement, selon nos aspirations, mais sans oublier qu'il fût obtenu à coup de sang, de sueur et de sacrifices séculiers, nous avons cité le droit de vote.

Si de nos jours, la citoyenneté peut s'exprimer à l'occasion d'un scrutin contemporain, poser un choix, contribuer à l'élection de gouvernants représentatifs et répondre à une question posée par la gouvernance, sous forme de plébiscite ou de référendum, c'est bien l'expression même de la démocratie dont nous sommes fiers de porter en plein vingt et unième siècle et que nous devons perpétuer irréversiblement.

Le droit de vote, exclusivement masculin à l'origine en France, a été étendu de manière progressive, à partir de 1791, où l'on évoquait le suffrage censitaire et indirect qui n'accordait qu'aux hommes de plus de 25 ans et payant un impôt direct le droit de voter. Ils étaient appelés «citoyens actifs», et les autres, des «citoyens passifs», car ils ne pouvaient participer aux élections. Cette mesure tendait essentiellement à avantager l'aristocratie conservatrice et légitimiste.

Ce droit s'élargit timidement à travers un corps électoral, mais le suffrage censitaire refit surface en 1814 et ce jusqu'en 1830, sous la Restauration, l'an 1848 marquait et la fin de la Monarchie de Juillet et l'avènement de la république et partant, celui du suffrage universel masculin par décret du 5 mars 1848 qui ne sera plus jamais remis en cause. Désormais sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques, le droit d'être élu était accordé à tout électeur de plus de 25 ans, et le vote devenait secret.

Dans le contexte colonial que fut celui de l'Afrique par rapport à la France et aux autres puissances à l'instar de la Belgique et du Royaume-Uni, etc., ce n'est que sous la Quatrième République que les «indigènes» ont pu accéder à la citoyenneté théoriquement pleine et entière, le 7 mai 1946. Cela fut rendu possible à la faveur de la loi du Sénégalais Lamine Guèye, adoptée dans la Constitution du 27 octobre 1946 dite Constitution de la Quatrième République, qui se concrétisa dix ans plus tard, le 23 juin 1956, par la loi-cadre Defferre qui consacrait une citoyenneté égale entre «indigènes» et «Européens». La Belgique n'a accordé le droit de vote à ses sujets coloniaux du Congo qu'à partir de décembre 1957, le Royaume-Uni et les Pays-Bas dans les Indes néerlandaises ont procédé en élisant d'abord des assemblées pour les colons et en introduisant progressivement des représentants indigènes et des non-Européens.

Pendant longtemps, et déjà sous l'antiquité, en Grèce, le droit de vote est refusé aux esclaves et aux femmes, que l'on considère respectivement comme des biens et d'éternelles mineures, mais aussi aux métèques et étrangers que l'on qualifiait de barbares. Ainsi constate-t-on qu'en raison d'arguments misogynes, il y a à peine moins d'un siècle que les femmes ont obtenu ce droit de vote et donc la possibilité de se présenter aux élections. Il s'agissait naturellement d'une avancée majeure pour ce droit qu'elles exerçaient pour la première fois, il y a 70 ans en France, le 29 avril 1945, à l'occasion des élections municipales et plus tard, le 21 octobre 1945 en participant au scrutin national.

En Afrique, ce droit qui donne aux femmes les mêmes privilèges est encore plus récent, car il n'est accordé aux femmes du Congo qu'en 1963, et à ce jour, la représentation au pouvoir peut être évaluée approximativement à 12% ; en Côte d'Ivoire, elles en jouissent depuis 1952 ; au Bénin, en 1956 ; et au Cameroun, en 1946. Il faut toutefois relever que c'est dans un pays d'Afrique, le Rwanda, que ce vote qui a donné naturellement le ton à la parité s'exprime le mieux dans la vie publique où les femmes sont majoritaires au Parlement et au sein du pouvoir exécutif.

Le premier régime politique qui donne son nom à la démocratie, le système politique ayant permis que le droit de vote soit étendu aux citoyens, est né dans la cité d'Athènes durant l'Antiquité.

Ferréol-Constant-Patrick Gassackys

Ouverture de Compte Particuliers

Vous êtes au centre de toutes nos attentions



AG Partners

Tél.: +242 06 944 50 85/05 544 85 22
+242 05 544 89 88/05 544 85 20
Fax : +242 22 281 50 89/90
Email : eqccongo@bgfi.com

www.bgfi.com



BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

Célébrez vos fêtes avec le vrai champagne sans alcool!



Bonne Fête de Pâques

01 700 00 00 / 02 90 00 00 00



Déjà disponible chez :



Pointe-noire Paris

6 rotations par semaine
3 vols directs
Mardi, Vendredi et Dimanche
3 vols via Brazzaville
Lundi, Mercredi et Vendredi



www.flyecair.com + 242 065 09 05 09 (Congo)
relationclients@flyecair.com + 33 1 78 77 78 77 (France)

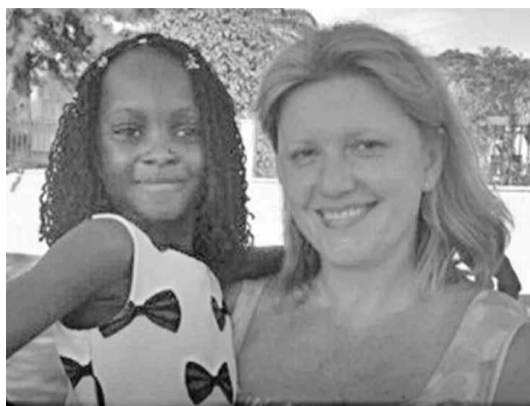
JUSTICE

La condamnation de Laurence Sénéchal jugée extrême

Face à la presse réunie à la Délégation Wallonie-Bruxelles, le 18 avril en fin de matinée, Me Kalenga, avocat de la Belge affirmait que la condamnation pour tentative de déplacement illicite d'enfant, n'était du reste pas applicable à sa cliente « parce que c'est elle qui exerce le droit de garde sur sa fille adoptive Imany »

S'il reste d'avis que la mesure prise à l'encontre de sa cliente est extrême, Me Kalenga ne la disculpe pas pour autant. « Je ne dis pas qu'elle n'a pas mérité de sanction mais pour transgression d'une mesure administrative, la condamner pénalement comme s'il s'était agi d'une infraction, je trouve la mesure excessivement sévère. Encore qu'elle a posé cet acte croyant le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant adopté. Une orpheline sans famille qui vivait dans un orphelinat qu'elle veut gratifier de la chaleur maternelle et familiale », a-t-il dit.

L'entretien avec la presse, entendue comme une mise au point, était nécessaire quitte à rétablir les faits dans leur contexte, nous a confié Me Kalenga. « Les médias semblent ne pas être tout à fait au fait du dossier. Ils font beaucoup



Laurence Sénéchal et sa fille Imany avant son arrestation

d'amalgames, accusant sans preuves les avocats de faire partie de réseaux maffieux et suggérant même certaines imputations à l'égard de ceux qui n'interviennent pas dans cette affaire alors que la cause est claire et très simple. C'est une affaire d'adoption. La commission a été faite en bonne et due forme quand au regard des lois belge et congolaise. Le seul problème qui s'est posé en espèce, c'est que la mère adoptante a tenté de passer outre, de faire voyager son enfant sans l'autorisation de sortie, qui est du reste obligatoire, de la Direction générale des migrations (DGM) », a-t-il expli-

qué aux *Dépêches de Brazzaville*.

À l'homme de droit de parler de la procédure en cours, quitte à informer l'opinion de l'évolution de l'affaire portée en justice le lundi 7 avril : « Dès le lendemain, nous avons interjeté appel en son nom car, en matière de flagrance, le jugement est prononcé sur simple dispositif mais il doit être motivé. La motivation terminée, nous avons obtenu la transmission du dossier à la juridiction d'appel, au Tribunal de grande instance de la Gombe. Nous essayons également d'obtenir la fixation à brève échéance pour que l'on puisse permettre au tribunal la mise en liberté provisoire ».

Sanction discutable

Lors de cet entretien avec les médias, Me Kalenga a laissé entendre que pour sa part, « Madame Sénéchal estime qu'elle a été condamnée sinon injustement, dans tous les cas, trop sévèrement et ne voit pas sur quelles bases légales.

Elle a été condamnée pour tentative de déplacement illicite d'enfant, or il est avéré, et personne ne peut le lui contester, elle est la mère de la petite qu'elle a adoptée ». Et d'expliquer qu'Imany, âgée de 6 ans, a acquis la nationalité belge de sa mère depuis le 12 avril 2013. Citant l'article 37, alinéa 2 de l'ordonnance loi sur la protection de l'enfance lequel stipule : « Est considéré comme déplacement illicite, le déplacement fait par celui qui n'a pas de droit de garde sur l'enfant », il s'est dit en droit de s'interroger alors : « Dans ce cas, Mme Laurence Sénéchal a-t-elle ou non de droit de garde sur cet enfant qui de par l'adoption est devenu le sien, est entré dans sa famille, a acquis sa nationalité ? ». Et de poursuivre alors son réquisitoire de la sorte : « Tentant de passer outre l'autorisation de la DGM, elle a commis une erreur qui n'est pas à approuver mais ce faisant, a-t-elle commis une infraction ou simplement enfreint une simple disposition administrative ? ».

Rappelons ici que Laurence Sénéchal, sujet belge de 47 ans, a été condamnée à six mois de servitude pénale ferme sans sursis et une amende de 300 000

Francs congolais suite à son arrestation le samedi 12 avril à l'aéroport de N'Djili. Le motif d'arrestation « déplacement illicite d'enfant » a été brandi alors qu'elle tentait, de faire voyager sa fille adoptive, lui faire quitter le territoire congolais. Ce, en violation du moratoire de douze mois de la DGM interdisant toute sortie d'enfants mineurs en vigueur depuis le 25 septembre 2013, une mesure administrative qui, aux dires l'avocat précité, « ne peut pas donner lieu à une sanction pénale ». Et de conclure son propos ainsi : « Pour nous, elle devrait être acquittée ou si, par impossible, l'on voulait absolument donner l'exemple, la condamner avec sursis. Même alors, cela aurait été très sévère. J'aurais été à leur place, peut-être que j'aurais seulement interdit que l'enfant ne sorte, qu'elle attende jusqu'à la levée du moratoire mais de laisser la mère partir parce qu'elle a pris un congé. Car, comment cet enfant et ses frères en Belgique vivraient si elle en venait à perdre son travail à cause d'un séjour prolongé. Pensez-vous qu'elle le mérite ? »

Nioni Masela

PARTIS POLITIQUES

Le CDPS annonce les préparatifs de son 1er Congrès ordinaire

La session ordinaire du Conseil national du Congrès des démocrates pour le progrès social (CDPS) tenu récemment a mis en exergue le projet de solution politique que ce parti entend communiquer à l'opinion. Un comité d'organisation du congrès annoncé devrait être mis en place incessamment. Le congrès doit permettre au CDPS d'affronter les rendez-vous politiques futurs.

Le Conseil a recommandé, pour ce faire, la mise sur pied d'un comité d'organisation des dites assises. Le congrès ainsi annoncé doit également permettre au CDPS de faire le point de sa dernière participation aux élections de 2011 et de se mettre en ordre de bataille pour les futures échéances électorales. Pour l'heure toutes les instances de ce parti s'attèlent à son implantation en provinces. À cet effet, le Conseil a félicité l'ensemble du travail qui se déploie à l'intérieur du pays pour l'implantation du parti. La palme de ce début d'année revenant aux sept fédérations des provinces de l'Équateur ; en particulier celle de Basankusu ; au Kasai-Occidental à la fédération de Tshikapa et la province du Kasai-Oriental ; la fédération de Mwene-Ditu.

Parmi les points abordés lors de la session ordinaire se trouve notamment la question relative à la place de la RDC dans la région, sous-région et le monde. Le Conseil national du CDPS a relevé que la nature a gâté le pays en le dotant de tout le nécessaire pour jouer un rôle de premier plan dans la sous-région, la région voire dans le monde. Mais, a-t-il précisé, le déficit réside dans les hommes de qualité, épris du sens élevé de patriotisme, d'esprit républicain et d'intérêt général.

Sur le plan de l'évaluation de l'application de l'Accord cadre d'Addis-Abeba, il a été constaté que pendant que les pays voisins concernés par ledit accord s'en dérobent préférant continuer à héberger des personnes impliquées dans les crimes de guerre et crimes contre l'humanité. La déclaration du CDPS note que des tentatives d'incursions sur le sol congolais à partir de ces pays voisins se poursuivent et sont constamment dénoncées par la société civile du Kivu. Le parti cher à François-Xavier Belchika s'est réjoui de l'application du chapitre 7 de la charte des Nations unies, qui a permis la mise en place de la force d'intervention. Il a souhaité voir les pays voisins traduire en pratique l'esprit attendu d'eux par ladite résolution 2098 du Conseil de sécurité des Nations unies, de créer l'esprit de réconciliation et d'organiser celle-ci avec leurs forces d'opposition en vue de favoriser la paix dans la sous-région.

Le Conseil national du CDPS a aussi attiré l'attention du gouvernement et l'a appelé à une très grande vigilance pour prévenir la réédition de ce qui s'est passé dans les provinces de l'Est avec l'afflux des réfugiés rwandais. « Le gouvernement devra veiller à ce que tout réfugié centrafricain qui arrive sur notre territoire soit désarmé, en cas de port d'arme, et qu'il soit remis au HCR. Le HCR devra veiller à ce que les réfugiés ne possèdent pas des armes dans leurs camps. Cela évitera toute soit-disant poursuite d'une milice armée sur notre territoire », a précisé la déclaration du CDPS.

Jeanot Kayuba

PARTIS POLITIQUES

Le fils de Tshisekedi veut se réapproprier l'UDPS

Félix Tshisekedi, le fils du « leader maximo » serait prêt à chambarder l'organisation interne du parti à travers une profonde restructuration au niveau de ses organes de direction

À l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), les informations qui y filtrent font état d'une situation assez confuse entretenue par Félix Tshisekedi, jusque-là secrétaire national chargé des relations extérieures. Ce dernier, à peine revenu du pays après un court séjour à l'étranger où il a eu à conférer avec les fédérations du parti basées en Europe, compte redynamiser l'UDPS. Il a sa stratégie en tête et évolue en solitaire, sans prendre en compte les structures existantes du parti. Il nous revient que le fils d'Etienne Tshisekedi vient de créer, à l'insu du secrétariat général de l'UDPS, la « Dynamique pour les actions de terrain », un organe chargé d'amorcer des

actions sur terrain avec l'objectif de tirer le parti de sa léthargie actuelle.

Une démarche qui ne rencontrerait pas l'assentiment de Bruno Mavungu obligé d'y adhérer sous pression du « leader maximo » lui-même prenant faits et cause pour son rejeton. Ce dernier qui bénéficie par ailleurs du soutien sans faille de sa mère tisse, d'ores et déjà, sa toile dans la perspective de succéder à son père à la tête de l'UDPS, révèlent certaines sources plutôt indignées par les méthodes cavalières utilisées par Félix pour parvenir à cette fin. Le fils Tshisekedi amorce, par ailleurs, des contacts avec tous les exclus du parti en battant le rappel des troupes dans l'espoir de fédérer toutes les sensibilités autour de sa personne. Comme si cela ne suffisait pas, l'intéressé serait même prêt à chambarder l'organisation interne du parti à travers une profonde restructuration. Il serait

tenté, à en croire des sources, de créer un « Directoire » qui présidera aux destinées du parti comme au bon vieux temps du quatuor Frédéric Kibassa-Vincent Mbwakem-Etienne Tshisekedi-Marcel Lihau.

L'idée fait son chemin à l'UDPS et parait recueillir plusieurs adhésions à l'heure où tous les schémas tendant à revitaliser le parti sont les bienvenus. L'on rapporte, en effet, que ce mode de gestion sied à un parti historique et représentatif tel que l'UDPS qui entend quadriller tout le territoire national en prévision de 2016. Toutefois, c'est au président national de l'UDPS Etienne Tshisekedi que reviendra la dernière décision par rapport à ce qui se trame actuellement sous la férule de son fils. En dernier ressort, le congrès du parti prévu en décembre 2015, lèvera des options définitives sur les questions soulevées.

Alain Diasso

RDC

Le BCECO fait le bilan de ses programmes prioritaires en 2013

La structure a engagé 500 millions de dollars américains qui sont constitués du financement dug gouvernement et des bailleurs de fonds dont la Banque arabe pour le développement en Afrique et la Banque mondiale.

Le directeur général du Bureau centrale de coordination (BCECO), Théophile Matondo, a livré ces informations, le 17 avril, lors de la publication du rapport annuel de sa structure. Il en ressort que le BCECO a engagé un budget global de 500 millions de dollars américains en faveur de ses programmes prioritaires en 2013.

En ce qui concerne les écoles, le BCECO a procédé à la réhabilitation de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf écoles dont soixante-cinq ont été totalement réhabilités sur un échantillon de

mille écoles ciblées par le programme 2013. Outre les écoles, Théophile Matondo a aussi relevé la réfection des bâtiments des établissements de l'enseignement supérieur et universitaire dont les universités de Kinshasa, de Lubumbashi et de Kisangani, ainsi que la construction de l'Université de Kindu dont les travaux sont encore en cours d'exécution.

Quant aux structures médicales, Théophile Matondo a indiqué que trois hôpitaux généraux de référence ont bénéficié d'une réhabilitation sur financement du BCECO. Il s'agit de l'hôpital de Gemena et de Wangata dans la province de l'Équateur ainsi que l'hôpital général de référence de Dipumba dans la province du Kasai Oriental.

L'asphaltage de la voirie et la construc-

tion d'un stade omnisports dans la ville de Kindu; la construction de l'hôtel du gouvernement, le projet de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires ainsi que la réhabilitation des installations sanitaires dans différentes provinces figurent sur la liste des travaux de construction qui sont en cours d'exécution.

Aussi faudra-t-il ajouter sur les réalisations du BCECO le recrutement de cinq cents jeunes universitaires qui sont déjà mis à la disposition de la fonction publique dans le cadre du programme de rajeunissement de l'administration publique. En somme, trente-huit missions d'audit de réforme et de gouvernance ont été initiées par la cette structure au sein de l'administration publique.

Gypsie Oïssa Tambwe

SUD-KIVU

Jean-Baptiste Ntahwa remet le Palu sur orbite

En séjour récent au chef-lieu du Sud-Kivu, le conseiller général est allé au-delà des prévisions en faisant bénéficier le parti de près de 8 000 nouvelles adhésions des associations actives au Sud-Kivu

Le Parti lumumbiste unifié (Palu) est décidément en train de tisser sa toile en prévision des échéances de 2016. C'est tout le sens à donner aux dernières descentes sur terrain de ses cadres mus par la volonté de hisser haut le drapeau de ce parti conformément à ses idéaux. À l'instar d'autres cadres du Palu qui ratissent large dans d'autres coins du territoire national, l'évêque Jean-Baptiste Ntahwa-Kuderwa a, pour sa part, mis sous sa coupe la province du Sud-Kivu à la faveur d'un récent séjour dans l'est du pays. À titre de conseiller général du Palu, ce cadre influent aura suscité des adhésions massives dans le chef des populations de cette partie du pays plutôt convaincues par son appel à la mobilisation. Porteur des instructions du secrétaire général et chef du parti, Antoine Gizenga, et des directives du secré-

taire permanent, Willy Makiashi, Jean-Baptiste Ntahwa est allé au-delà des prévisions en faisant bénéficier le parti de près de 8 000 nouvelles adhésions des associations actives au Sud-Kivu. C'est le samedi 12 avril dans la salle de réunion de l'hôtel Belvédère à Bukavu que les différentes associations nouvellement affiliées au Palu ont officiellement fait acte d'adhésion. De l'Association pour le développement des Belga (Adeba) à la mutuelle des étudiants et élèves de Bukavu en passant par le regroupement des transporteurs et communicateurs sur le développement de Shabunda et tant d'autres cercles associatifs, tous étaient acquis à la cause du Palu. Les notabilités de la province et plusieurs autres personnalités ont également été séduites par le discours avant-gardiste de l'évêque Jean-Baptiste Ntahwa qui en a profité pour faire passer le message de l'unité et de la cohésion cher au patriarche Antoine Gizenga. Il a également saisi cette opportunité pour inviter les « Kivutiens » à adhérer massivement au Palu qui demeure jusqu'à

preuve du contraire « la tête d'affiche de l'idéologie lumumbiste ». Eu égard à l'engouement observé sur le terrain avec toutes les marques de sympathie exprimées à l'endroit de l'évêque Jean-Baptiste Ntahwa, il y a lieu de conclure que ce déplacement est venu à point nommé afin de remettre le Palu sur son piédestal dans le Sud-Kivu. En plus de l'appel au soutien à l'action du secrétaire permanent, Willy Makiashi, l'occasion était donnée à Jean-Baptiste Ntahwa de réfléchir à la mise en place d'un mécanisme devant permettre aux chefs de base du Palu de cette contrée d'œuvrer pour que soit définitivement écarté le spectre de la division et de la haine au profit de la culture de la camaraderie. C'est avec soulagement que les militants et militantes du Palu du Sud-Kivu ont accueilli le message du secrétaire général et chef du parti, Antoine Gizenga, tout en prenant le ferme engagement de soutenir le permanent Willy Makiashi dans son action en cette période pré-électorale.

A.D.

ENVIRONNEMENT

La RDC admise au Fonds carbone

Cette disposition permettra au pays de bénéficier de fonds en vue de développer des programmes de réduction des émissions

L'atelier de restitution de la présentation de la Note d'idée du programme de réduction des émissions (ER-PIN) de la RDC à la neuvième réunion du Comité de participants du Fonds carbone tenue du 9 au 11 avril à Bruxelles, faite le 18 avril au restaurant Le Resto, à Kinshasa-Gombe, a permis aux participants de se rendre compte des efforts fournis pour permettre à la RDC d'être admise au Fonds carbone et d'avoir la même compréhension sur la démarche et les attentes. « La validation de sa note d'idée d'un programme de réduction des émissions par les partenaires au développement ouvre ainsi la voie à de futures compensations financières des efforts de la RDC pour contribuer à la lutte contre le changement climatique », a souligné la coordination nationale Redd (CN-Redd), dans un communiqué publié à cet effet. Ces travaux soutenus par le Fonds mondial de l'environnement (WWF) ont été une occasion pour les cent cinquante participants venus du gouvernement central et provincial du Bandundu, des ONG locales, nationales et internationales, du secteur privé et des partenaires au développement, de suivre la présentation de l'ER-PIN et la résolution du neuvième comité des participants du Fonds carbone, de discuter des étapes à suivre et d'élaborer une feuille de route préliminaire.



Les participants à la réunion et des ministres (© DR)

Des réponses aux préoccupations

Déjà, le ministre de l'Environnement, Bavon Nsa M'putu, dans son mot, a rassuré les différentes parties prenantes sur la volonté du gouvernement de s'impliquer dans cet effort, dans un partenariat public-privé, notamment en luttant contre l'exploitation illégale de forêt, en maintenant le moratoire existant. Le ministre a également salué et encouragé une participation large et inclusive impliquant la société civile, les gouvernements national et provincial du Bandundu et la population ainsi que les partenaires au développement. Il a été spécifié que la zone concernée par ce financement était le district de Mai-Ndombe (Bandundu). Ce choix est soutenu par les faits que cette localité est située à quelques deux cents kilomètres de Kinshasa et se trouve à la lisière d'une mégalopole d'environ dix millions d'habitants. « Il y a de ce fait une forte pression anthropique sur ses ressources forestières suite aux besoins énormes en nourriture, en énergie et en bois d'œuvre », est-il noté. Le Mai-Ndombe est également, selon les réponses apportées aux différentes préoccupations, une zone de biodiversité d'importance mondiale

en extrême danger.

Dans la présentation faite par le coordonnateur de la CN-REDD, Victor Kabengélé, il a été noté que cette admission permettrait à la RDC d'accéder à des fonds, dont le montant reste à déterminer, pour le développement de programmes de réduction des émissions à l'horizon 2020. « Cela contribuera au développement de nos communautés par des programmes sectoriels participatifs, basés sur les paiements pour les services environnementaux et le partage des avantages », a notamment souligné Keddy Bosulu, responsable d'un réseau des communautés autochtones et locales. Ces réponses aux questions ont notamment permis d'avoir l'adhésion de toutes les parties prenantes à ce processus en vue de la continuité. « Le souci de WWF est l'appropriation de ce processus par tout le monde dans le cadre d'une participation inclusive et large, comme souligné par le ministre », a noté le directeur pays de cette organisation, Lumbuenamo. Le WWF, a-t-il poursuivi, qui est un bras technique du gouvernement et des partenaires, ne s'intéresse pas au crédit carbone mais, plutôt, à la conservation des forêts.

Lucien Dianzenza

LOI D'AMNISTIE DU 11 FÉVRIER 2014

Le gouvernement passe à la phase d'exécution

Parmi les cinquante personnes ayant participé à divers mouvements insurrectionnels en RDC figurent notamment quinze de l'ex-groupe armé M23 et quinze autres du groupe des assaillants ayant attaqué la ville de Kinshasa le 27 février 2011.

L'attente a été longue après la promulgation le 11 février 2014 par le chef de l'État, Joseph Kabila, de la loi portant amnistie pour faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques qui n'attendait plus qu'à entrer dans sa phase d'exécution. Aujourd'hui, c'est chose faite après la présentation le 19 avril de la liste d'un premier groupe des bénéficiaires de cette loi d'amnistie. C'est la ministre de la Justice et Droits humains, Wivine Mumba Matipa, qui s'est chargée de cet exercice à la faveur d'un point de presse coanimée avec son collègue des médias, Lambert Mende Omalanga. Il ressort de l'économie de cette liste que cinquante personnes ayant participé à divers mouvements insurrectionnels en RDC sont bénéficiaires de cette loi au travers de l'arrêt d'exécution signé par la ministre. Dans ce premier lot figurent quinze éléments de l'ex rébellion du M23, quinze du groupe des assaillants ayant attaqué la ville de Kinshasa le 27 février 2011, dix de l'Armée de résistance populaire du général en fuite Faustin Munene et dix autres du GALCD d'Honoré Ngbanda.

Toutes les personnes concernées par cet arrêté de la ministre sont de nationalité congolaise et ont signé des actes d'engagement dans lesquels elles annoncent leur volonté de ne pas récidiver. Expliquant la procédure, la ministre Wivine Mumba a laissé entendre que ses services ont pris le temps requis pour clarifier l'identité des personnes amnistiables. « Nous avons commencé l'examen des actes d'engagement reçus et avons écrit au PGR en vue de l'élaboration de la liste des gens amnistiables », a-t-elle indiqué. Dans leur acte d'engagement examiné au cas par cas, les personnes amnistiées ont fait le serment de ne plus récidiver. Elles ont encore six mois pour se conformer à cette exigence de la loi d'amnistie qui, comme l'a affirmé la ministre, est impersonnelle.

Selon ladite loi, sont éligibles « les auteurs, coauteurs ou complices des faits insurrectionnels, des faits de guerre et des infractions politiques commis sur le territoire de la RDC au cours de la période allant du 18 février 2006 au 20 décembre 2013 ». Sont exclus du champ d'application de cette loi, « le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le terrorisme, les infractions de torture, de traitements cruels, inhumains ou dégradants, les infractions de viol et autres violences sexuelles, l'utilisation, la conscription ou l'enrôlement d'enfants et toutes autres violations graves, massives et caractérisées des droits humains ainsi que les infractions de détournement des deniers publics, de pillage, les infractions à la réglementation de change et le trafic des stupéfiants ».

Ceci n'est qu'un début car l'opération va se poursuivre, a soutenu la ministre Mumba avant d'ajouter qu'une centaine de dossiers sont actuellement sous examen. Et de préciser que certaines conditions peuvent jouer en défaveur du bénéfice de l'amnistie pour des personnes jugées éligibles mais reconnues également coupables d'autres infractions de droit commun.

Alain Diasso

ÉQUATEUR

La situation humanitaire se détériore

Face à la détérioration des conditions humanitaires dans la province de l'Équateur, l'ong Caritas-congo vient de diligenter une mission d'évaluation des besoins des populations pour trouver des réponses adéquates. Il s'agit surtout d'atténuer la vulnérabilité des réfugiés et de restaurer leur dignité humaine

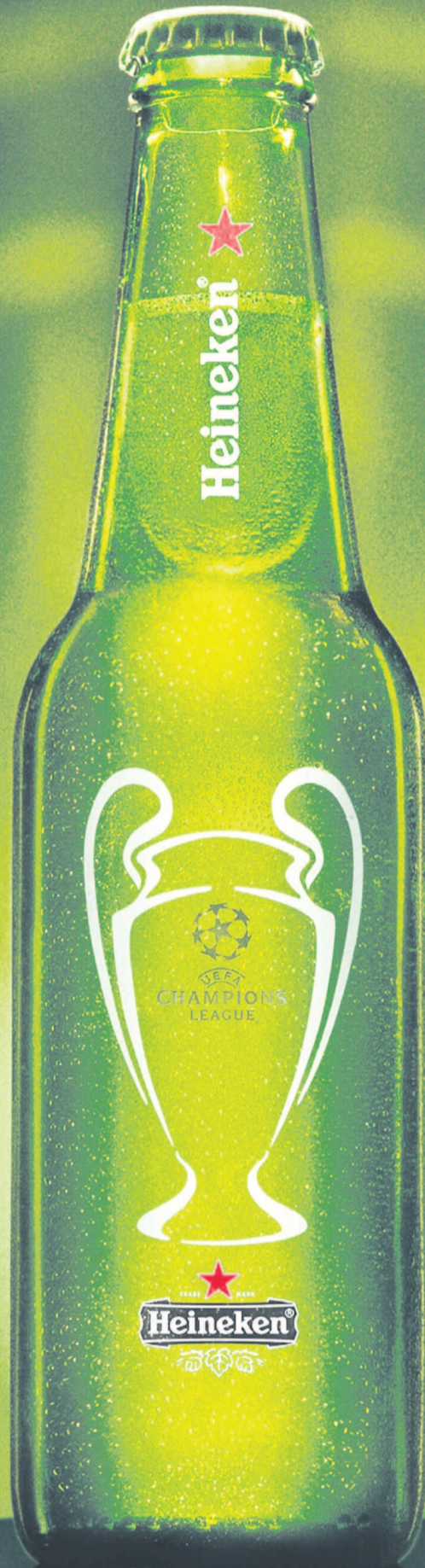
Selon le rapport de la mission d'évaluation des besoins prioritaires dans les Diocèses de Molegbe situé dans le district du Nord-Ubangi et de Budjala à l'Équateur, la situation reste préoccupante et exige des interventions efficaces et coordonnées. La province de l'Équateur fait face aux réfugiés centrafricains et au conflit interethnique ayant opposé les communautés tribales des Ngbaka et des Ngbandi qui se sont affrontées à Taliba, Bongandanga, et Ngimi. Suite à ce conflit, près de 20 morts et 20.000 déplacés en brousse ont été enregistrés.

Pour soulager tant soi peu les souffrances de ces populations, Caritas-Congo avec l'appui de la DCV, a déjà assisté 800 ménages du diocèse de Molegbe en vivres. Avant d'organiser cette assistance, Caritas-Congo a diligenter une mission d'évaluation des besoins dans la province de l'Équateur afin de préparer une réponse rapide adéquate pour atténuer la vulnérabilité des réfugiés centrafricains. Les besoins ont été évalués secteur par secteur dans le Diocèse de Molegbe ainsi que le nombre des ménages et des familles réfugiés, rapatriés victimes du conflit armé en République Centrafricaine réfugiés au Congo-Kinshasa. Cette évaluation a également pris en compte les aspects liés au conflit interethnique entre les Ngbaka et les Ngbandi dans le Diocèse de Budjala. Les besoins évalués s'expriment en terme de sécurité alimentaire, de travaux champêtres, d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement.

Aline Nzuzi

TRADE MARK
Heineken[®]
open your world


UEFA
CHAMPIONS
LEAGUE[®]



— EN ROUTE POUR LA —
FINALE

HUMEUR

Quand la piraterie ronge les artistes-musiciens

Il suffit de faire la ronde de quelques marchés de nos villes pour le constater. Citons, par exemple, le grand-marché à Pointe-Noire, où les œuvres musicales et autres œuvres théâtrales sont gravées et dupliquées sans gêne aucune au su et au vu de tous. Ces jeunes gens dupicateurs ou pirates ont des disothèques de fortune au sein desquelles se passent toutes les opérations de la contrefaçon avec des appareils de gravure de cassettes, CD, DVD et autres supports audiovisuels comme des clés USB, sans qu'ils soient inquiétés.

Cette pratique qui met à mal l'artiste-musicien du fait qu'il est difficile pour lui d'écouler son œuvre originale devient une vraie source de revenus pour ces falsificateurs des œuvres de l'esprit des autres. Un produit qui devrait coûter 5 000 FCFA voire 10 000 FCFA est vendu 500 FCFA et même 300 FCFA par des pirates. Véritable interpellation d'une part des structures en charge de la protection des œuvres des artistes-musiciens et d'autre part de la population qui devrait aider les artistes-musiciens dans leur combat en refusant d'acheter ces produits musicaux piratés qui sont d'une qualité douteuse.

Cette question devenant une épine dans le pied de tous les défenseurs des œuvres musicales, il avait été organisé en 2004 à Brazzaville, sous l'égide de l'ancien commissaire général du Fespam, un séminaire-atelier pour imaginer des pistes de solution pour combattre ce phénomène. Mais la question que l'on se pose est de savoir si les suggestions sorties dudit séminaire sont encore d'actualité ou si elles ont trouvé une lenteur dans leur application, le grincement de dents des artistes-musiciens ne s'arrêtant pas. Pendant ce séminaire, il a été évoqué haut et fort les conséquences du phénomène de la piraterie des œuvres musicales, à savoir la spoliation de l'artiste, la fragilisation des circuits de distribution et la disparition des métiers de producteur, de distributeur et autres.

Et entre autres solutions arrêtées pour minimiser le problème, la création de commissions nationales de lutte contre la piraterie dans les pays d'Afrique centrale, la promotion de l'industrie locale de fabrication et de duplication des supports audiovisuels sous licence, l'encouragement de la collaboration entre les services administratifs d'une part et les producteurs, distributeurs et les entités de lutte contre la piraterie d'autre part. Donc il y a eu à court, moyen et long terme toute une série de mesures à mettre en œuvre pour combattre avec efficacité ce fléau devenu insupportable. Et à long terme, par exemple, il était envisagé de créer une structure sous-régionale, voire continentale, sous l'égide de l'Union africaine pour lutter avec vigueur contre cette pratique. Mesures, semble-t-il, bien accueillies par les musiciens eux-mêmes, producteurs, distributeurs et même la population.

Ce phénomène de la contrefaçon musicale, disons-le sans détour, traumatise et cause un stress aux artistes-musiciens, car ils sont plutôt mal à l'aise lorsqu'ils entendent leurs œuvres jouées sur les marchés avant que celles-ci ne soient distribuées officiellement par les circuits et canaux autorisés. Car sur de nombreux points de vente populaires non autorisés existants, la plupart des produits vendus sont des faux. Et le manque à gagner des artistes-musiciens vient du fait que ces produits piratés coûtent trop souvent trois fois moins cher que les produits originaux, encore que ces produits soient d'une qualité douteuse. Car le plus souvent, il arrive qu'une cassette soit à peine audible et contienne moins de titres que le nombre indiqué sur la pochette. Et il est triste de constater que malgré ces aléas, de nombreux consommateurs continuent d'acheter ce qui est vendu par les pirates. Il faut les voir en masses « ramasser » ces impuretés qu'ils disent vendues moins cher.

Cela étant, la population est consciente que ce fléau paralyse la profession des artistes-musiciens. Il est donc urgent que musiciens, producteurs, distributeurs et vendeurs agréés, population et pouvoirs publics travaillent main dans la main pour imaginer des mesures radicales afin de combattre avec la dernière énergie ce phénomène. Pourquoi les directions départementales et la police ne descendraient-elles pas dans les marchés pour dans un premier temps saisir ces appareils de gravure ? Ne pas le faire, c'est laisser libre cours à l'amplification de ce phénomène dangereux, agaçant et paupérisant pour les artistes-musiciens.

Faustin Akono

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES

Le personnel médical de l'hôpital général Adolphe Sicé instruit sur la gériatrie

Médécins et paramédicaux ont participé, le 18 avril, à une journée scientifique sur la gériatrie, une jeune spécialité qui prend en charge les personnes âgées. L'activité organisée par l'hôpital général Adolphe Sicé a clôturé la formation des participants sur cette spécialité encore peu connue que le Congo a décidé d'expérimenter dans les structures sanitaires publiques et privées de Pointe-Noire.

Cette formation qui a débuté le 14 avril a donc marqué le lancement de la gériatrie au sein de ces hôpitaux. Pendant cinq jours, les participants ont suivi les notions dispensées par le professeur français Jean Marie Serot, spécialiste en gériatrie, et sa suite. Les personnes âgées sont souvent confrontées aux problèmes de santé spécifiques qui nécessitent une prise en charge appropriée. «Les personnes âgées sont caractérisées par la vulnérabilité du fait de leur vieillissement, des maladies et des facteurs sociaux et psychologiques ayant des conséquences fonctionnelles. Les affections peuvent se présenter différemment avec l'âge avancé, leur diagnostic et la réponse au traitement sont souvent difficiles, et le besoin de soutien médico-psycho-social nécessaire. La médecine gériatrique peut répondre à l'ensemble de ces problèmes par le caractère transversal et global de son approche médicale, en dépassant ainsi la médecine d'organe, comme la médecine interne», a indiqué Sidonie Kinzongi.

Au cours de la journée scientifique, les professeurs Jean Marie Serot et Richard Bilekot, responsable de l'information médicale au ministère de la Santé et de la population, ainsi que le docteur Firmin Bikouta, praticien des hôpitaux en France, ont édi-

fié les participants sur l'importance de gérontologie, sur les données démographiques et épidémiologiques du vieillissement dans le pays, la connaissance, les attitudes et les pratiques des jeunes et adultes face aux personnes âgées, les maladies liées à la démence en particulier la maladie d'Alzheimer (une maladie fréquente mais peu méconnue et constamment mortelle et plus dangereuse que le cancer a expliqué le professeur Jean Marie Serot) dont sont souvent victimes les personnes âgées.

La gériatrie, science qui s'occupe des maladies liées à la vieillesse y compris la démence, prend aussi en compte les aspects socioculturels. Cette spécialité encore peu connue est née dans les années 1950 et fut développée aux États Unis dans les années 1980-1990. Tenant compte du nombre sans cesse croissant des personnes âgées dû à l'allongement de l'espérance de vie, il est important, selon les intervenants de développer et de déjà s'approprier la gériatrie pour pouvoir répondre à leurs nombreux problèmes de santé. Par ailleurs, des études menées au Congo et dans d'autres pays d'Afrique ont révélé que les personnes âgées, autrefois respectées et protégées, ne sont plus considérées et sont victimes de maltraitance. Pour bon nombre de gens ils constituent des charges encombrantes, nuisibles et inutiles. Ce qui

rend leur situation plus difficile et leur vie plus pénible.

Pour les intervenants il est temps que l'on prenne en compte les problèmes liés à la vieillesse auxquels il faut trouver des réponses adéquates. Aussi, ont-ils suggéré un renforcement de la politique sociale, la mise en place des structures d'accueil ainsi qu'une politique de prévention contre la maltraitance pour leur assurer une bonne qualité de vie aux personnes âgées. «La vieillesse est certes la dernière ligne droite



Les participants

de notre vie avant l'irréparable, mais elle ne constitue nullement une fatalité. Celle-ci souvent rude, blesse l'autonomie, fragilise les liens...mais être vieux, c'est aussi rester quelqu'un, exister» a dit Sidonie Kinzongi. Préoccupée par les problèmes de santé des personnes âgées, cette dernière a pris l'engagement d'assurer la continuité de leurs consultations. La journée scientifique s'est déroulée en présence du docteur Jean-Pierre Lamarque, conseiller sanitaire de l'ambassade de France au Congo.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

COMMERCE

Fin de la formation des contrôleurs et enquêteurs commerciaux

Débutée en janvier, la série des ateliers spécifiques de renforcement des capacités des contrôleurs et enquêteurs commerciaux stagiaires de la dite direction s'est achevée le jeudi 17 avril en présence de Gaspard Massoukou et de Georges Kilebe, respectivement directeur départemental de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales et commissaire central de police de la ville

La tenue de ces différents ateliers s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la cérémonie de prestation de serment des agents stagiaires de cette direction. Ainsi, pendant quatre mois, les agents concernés ont été éduqués sur le contrôle de qualité des produits alimentaires et cosmétiques, la gestion des publics difficiles, les différents types de personnalité et le travail en équipe ou brigade, le régime légal des prix et le ré-

gime pénal des infractions, les pouvoirs de l'officier de police judiciaire et les voies de recours et autres. La clôture de ces ateliers a débouché sur le lancement d'une campagne de riposte à travers les six arrondissements de Pointe-Noire. Objectif : lutter contre la recrudescence de l'utilisation des sachets. L'opération bénéficie de l'appui des services de sécurité publique. Intervenant pour la circonstance, Gaspard Massoukou a expliqué qu'«une chaîne de collaboration avec les différentes administrations publiques intervenant dans le commerce du département de Pointe-Noire est envisagée pour décourager tous les opérateurs économiques véreux et récidivistes conformément aux orientations du ministère du Commerce et des approvisionnement, en application de la loi 6/94 du 1er juin 1994 portant réglementation des prix des

normes commerciales, constatation et répression des fraudes commerciales en général et l'observation des dispositions du décret n° 2011-485 du 20 juillet 2011 portant interdiction de la production, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique en République du Congo en particulier».

Pour sa part Georges Kilebe a exposé sur l'importance de recourir à l'officier de police judiciaire ou au procureur de la République dans l'accomplissement de certaines de leur mission.

«Nul n'est au dessus de la loi et nul n'est censé ignorer celle-ci, dans l'exercice de certaines de leurs missions, les contrôleurs et enquêteurs commerciaux doivent recourir à l'officier de police judiciaire territorialement compétent» a-t-il conclu.

Faustin Akono

ÉLECTRICITÉ

Les habitants du quartier Tchiali déplorent les mauvaises prestations de la SNE

Voici environ quatre mois que les habitants d'une grande partie du quartier Tchiali situé dans le cinquième arrondissement de la ville, Mongo-Mpoukou, n'ont toujours pas accès à l'électricité. Motif : une panne technique de l'un des transformateurs électriques de la société nationale d'électricité (SNE) situé dans ce quartier

«Le quartier n'est pas alimenté en électricité il ya de cela quelques mois,

malheureusement les agents de la société SNE continuent à nous déposer des quittances, même chez certains de leurs clients qui ont opté pour l'utilisation des groupes électrogènes pour palier ces difficultés en électricité. Cela a comme conséquences, l'insécurité, l'impossibilité de faire des réserves en vivres frais, la pénalisation des petits commerces et autres», a déploré Pierre Marie Mavougou, un habitant du quartier Tchiali. Interrogé sur la question, certains res-

ponsables de la SNE ne souhaitent pas communiquer sans obtenir au préalable une autorisation de leur hiérarchie respective.

En dehors du quartier Tchiali, les mauvaises prestations de la société nationale d'électricité sont souvent décriées. Il y a, entre autres, les coupures intempestives, la baisse de tension, la mauvaise facturation des clients et autres par les populations à travers les différents quartiers que compte la ville.

Séverin Ibara

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

L'AC Léopards assure l'essentiel

Les Fauves du Niari n'ont pas brillé à domicile mais ils ont soumis leur adversaire à une rude épreuve qui l'oblige à marquer trois buts sans en prendre aucun le week-end prochain au Ghana s'il veut assurer la qualification pour la phase de poules.

Le défi pour la qualification est énorme. Et c'est ce qu'aiment les protégés de Rémy Ayayos Ikounga quand ils jouent à l'extérieur sur un terrain qui leur est favorable. L'Athlétic club Léopards s'est imposé le 20 avril au stade Denis-Sassou-N'Guesso à Dolisie, 2-0, face à Medeama sportif club du Ghana. Un match qui comptait pour la manche aller du tour de cadrage de la Coupe africaine de la Confédération. Avec cette victoire, les Fauves du Niari ont peut-être fait un pas important vers la qualification. Seulement, il faut attendre le match retour le 27 avril à Tarkwa au Ghana pour se rendre à l'évidence.

Un match difficile attend les Léopards

Il est vrai que les statistiques plaident en faveur des Congolais. Deux fois, l'AC Léopards l'a emporté à l'aller sur ce score de deux buts à zéro, il s'est qualifié pour le tour suivant à l'extérieur notamment contre Tempête Mocaf de la République centrafricaine et CF Mounana du Gabon. Sur onze matchs de qualification à l'extérieur, depuis sa première participation en compétition africaine en 2010, l'AC Léopards a assuré sa qualification à huit reprises (Étin-

celles, Tempête Mocaf, CS Sfaxien, El Merreikh, CF Mounana, Entente sportive de Setif, Rayon sport et Primeiro). Et en n'échouant qu'à trois reprises notamment face à Coton sport, le Zamelek et récemment contre Al Hilal. Ce sont les données importantes pour le moral de l'équipe qui n'a pas convaincu. Mais, les Fauves du Niari doivent effectuer le déplacement au Ghana en remettant tout cela en cause car les mêmes statistiques sont faites pour être confirmées ou démenties. Sinon comment une équipe des Léopards plus expérimentée (vainqueur de la Coupe de la Confédération et a disputé la phase de poules de la Ligue des champions l'an dernier) a pu trembler le 20 avril face à son adversaire qui disputé la compétition pour la première fois.

Medeama SC a rendu les armes sur les penalties

À force de croire à un match aller facile, Léopards s'est mordu les doigts en rencontrant une opposition difficile dans ses propres installations. Les premières nouvelles ne sont pas bonnes pour le leader du championnat congolais. Puisqu'ils ont d'ailleurs mal entamé la rencontre. À la huitième minute le centre de Moïse Nkounkou est contré par une main dans la surface. L'arbitre accorde un penalty aux Léopards que Tychique Ntela Kalema exploite mal, envoyant le ballon dans le décor. La déception était énorme. Elle rappelait aux Dolisiens, l'élimination de



Tychique Ntela Kalema a marqué les deux buts de Léopards sur penalty

leur équipe à la Ligue africaine des champions pour un penalty manqué en toute fin du match par ce même joueur. Derrière ce penalty manqué, l'équipe a réalisé une performance en deçà de la moyenne. Puis que les Ghanéens n'ont rendu les armes que sur deux nouveaux penalties sur des fautes évidentes dans la surface. L'intraitable défense s'incline pour la première fois à la 25^e minute sur un long ballon dans la surface qui a poussé l'un de ses joueurs à commettre une poussette dans le dos de Césair Gandzé. Un deuxième penalty pour les Léopards. Cette fois-ci Mohamed ne pouvait rien puis que Ntela Kalema a transformé la faute en but. Mais avant le penalty, la défense de Medeama s'était employée fort pour

tarder l'échéance lorsqu'à la 17^e minute en repoussant sur la ligne la tentative du défenseur central Boris Moubhio monté aux avant-postes après le corner obtenu par son équipe.

Les cases inviolées, une bonne nouvelle selon Patrick Aussems

Le deuxième but arrive sur un coup franc provoqué par Bhebey Ndey à 30 mètres des buts de Medeama. Son exécution amène un autre dégât : le ballon étant contré par une main ghanéenne dans la surface. L'arbitre sanctionne la faute par un penalty que le meneur de jeu transforme encore en but, le quatrième en compétition africaine cette saison. Et après, ni la tête de Dramé Biné à la 75^e minute ni celle de Bhe-

bey Ndey à la 80^e minute n'a permis aux Fauves du Niari à corser l'addition. La résistance du rideau défensif entretient l'espoir chez Patrick Aussems en vue du match retour : « On ne peut qu'être déçu puisque sur les trois penalties obtenus, on a réussi que deux. Au niveau du résultat, gagner par deux à zéro c'est déjà très bien. C'est peut-être moins bon que trois à zéro. Mais c'est meilleur que deux à un. Nous avons eu des opportunités pour marquer un troisième but mais quand on n'arrive pas à les marquer il faut savoir fermer derrière. Nous savons que le match retour va être difficile mais la qualité de notre terrain nous pénalise », a souligné l'entraîneur des Léopards de Dolisie.

James Golden Eloué

RÉFLEXION

Le pape François et la modernité

Il n'est pas certain, mais il n'est pas non plus impossible que le premier pape issu du tiers-monde parvienne à changer les habitudes d'une Église quelque peu figée sur elle-même, vieille de deux mille ans, qui a survécu à tous les soubresauts de l'histoire, mais qui, jusqu'à l'arrivée du pape François sur le trône de Pierre, n'avait su adapter ses structures au monde moderne. Sans doute le nouveau pape multiplie-t-il les gestes symboliques destinés à marquer sa volonté de rapprocher la hiérarchie catholique des fidèles qui constituent le fondement de l'Église, mais la pesanteur de l'institution est telle qu'on l'imagine mal se réformer de l'intérieur au rythme voulu par le Saint-Père.

D'où cette question quelque peu iconoclaste : le pape François aura-t-il la force, la volonté aussi, de suivre jusqu'à son terme la voie qu'il a tracée en s'installant au Vatican il y a un an ?

Il est clair, pour qui observe la scène avec tant soit peu d'attention, que la détermination dont fait preuve le nouveau pape modifie radicalement le regard que le monde extérieur porte sur l'Église. Mais de là à conclure que celle-ci va à coup sûr se transformer en se rapprochant des fidèles, il y a un fossé que l'on ne peut franchir, en tout cas pour l'instant. La maladie, la mort, mais aussi la fatigue, la lassitude, le découragement peuvent en effet gagner à tout instant cet homme courageux qui, depuis des décennies, consacre sa vie aux plus défavorisés et qui, lentement mais sûrement, approche du moment où son corps comme son esprit aspireront à la paix éternelle.

Parce qu'il vécut longtemps dans un pays en proie à de grands troubles et parce qu'il exerça son sacerdoce dans les quartiers déshérités d'une immense métropole, Buenos Aires, le pape François n'ignore rien du cadre

difficile dans lequel évolue aujourd'hui la plus grande partie de l'humanité. Il connaît mieux que quiconque le fossé qui sépare la Cité du Vatican des milliers de paroisses et de diocèses disséminés sur toute la surface du globe qui constituent aujourd'hui la base de la puissante institution dont il a temporairement la charge. Et c'est pourquoi on l'a vu, dès son élection par le Sacré Collège, s'attacher résolument à réformer la gouvernance de l'Église, à clarifier les finances du Vatican, à ouvrir ses plus hautes instances en direction du monde émergent.

Le plus dur, cependant, reste à accomplir car l'influence, pour ne pas dire le pouvoir, des évêques, des cardinaux, des congrégations religieuses du Nord demeure intacte à Rome et ne semble pas près de s'affaiblir même si le Sud est devenu, de façon évidente, le moteur de l'Église catholique puisque deux tiers au moins de

ses fidèles y vivent. Formé au sein de la très puissante et très influente Compagnie de Jésus, le pape François sait parfaitement que pour mener à bien les réformes de fond qu'impose aujourd'hui la mise à niveau de l'Église qu'il dirige il lui faut agir avec prudence, prendre son temps, tenir compte de toutes les opinions, expliquer et convaincre plutôt qu'imposer, démontrer en définitive qu'il n'est pas d'autre voie possible que celle du retour aux origines du catholicisme.

De tous les défis qui lui sont lancés par l'époque où nous vivons, l'un des plus grands, des plus stratégiques est celui de l'ouverture des instances dirigeantes de l'Église vers le monde émergent. Amorcé avec une habileté consommée dans les premiers mois de son pontificat, ce grand mouvement sera-t-il poursuivi avec le même talent, la même volonté ?

Jean-Paul Pigasse